

## Réunion publique concernant le projet de renouvellement d'un parc éolien existant à CUQ-SERVIES

Tenue le 06 octobre 2025, de 18 h 00 à 20 h 00, en salle Fournials à SERVIES 81

### 1) Résumé des thèmes abordés

Ce document présente le compte rendu d'une **deuxième réunion publique** concernant un **projet de renouvellement de parc éolien** dans la commune de Serviès, mené par la société Abo Energy. Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif, tente de maintenir l'ordre et de cadrer les discussions face à un public **critique et agité**, souvent en désaccord avec la procédure et les termes utilisés, comme « optimisation » versus « renouvellement ». Les responsables du projet présentent les **caractéristiques techniques** des deux nouvelles éoliennes, plus grandes mais moins nombreuses que les six existantes, et détaillent les **études d'impact** (acoustique, paysagère, biodiversité) ainsi que le **calendrier prévisionnel**. Une grande partie des échanges concerne les **nuisances potentielles** (bruit, impact visuel) et les questions de **sécurité aéronautique** soulevées par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), nécessitant des ajustements de hauteur.

Le projet de renouvellement du parc éolien, situé sur la commune de Serviès, vise à optimiser et à pérenniser la production électrique du site en remplaçant six éoliennes existantes (mises en service en 2009) par deux éoliennes de nouvelle génération, plus puissantes

Ce projet aura des impacts à la fois sur la communauté locale et sur l'environnement, bien que les porteurs de projet insistent sur des améliorations par rapport au parc actuel.

Voici une analyse détaillée des effets anticipés, basés sur les études d'impact présentées :

#### 1. Impacts sur la communauté locale, aspects acoustiques et nuisances sonores

Le nouveau parc vise à mieux respecter la réglementation acoustique en vigueur.

• **Réduction des Nuisances** : Le parc actuel fonctionnait avant la réglementation de 2011 et ne disposait que de deux modes de fonctionnement (marche ou arrêt), menant à des plaintes de riverains

. Les nouvelles éoliennes de génération utiliseront **une douzaine de modes de réglage acoustique**, permettant un contrôle beaucoup plus précis dans la régulation en fonction des conditions de vent.

• **Plan de Bridage Acoustique** : Un plan de bridage acoustique sera mis en place pour s'assurer du respect de la réglementation, même si cela peut engendrer une perte de production estimée entre 5% et 12%

. Une campagne de vérification acoustique sera menée pendant la première année d'exploitation.

• **Bruit Spécifique** : Le bruit de "machine à laver" associé à la ventilation des alternateurs des anciennes machines n'existe plus sur les nouveaux modèles.

• **Infrasons et Santé** : Les porteurs de projet se basent sur les rapports de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de l'Institut National de Santé et de Sécurité (INCS), qui n'ont pas trouvé d'incidence notable des infrasons émis par les éoliennes sur le corps humain ou les élevages.

Commenté [MA1]:

- **Zones d'Augmentation du Bruit** : Une cartographie du différentiel de niveau sonore montre que les zones où le niveau sonore augmentera (zones rouges) sont des zones non habitées  
. Toutefois, un résident d'une commune voisine (La Pinarié, à 1800 m) s'inquiète, son secteur apparaissant en rouge sur certains plans. Le porteur de projet assure qu'à cette distance, les éoliennes ne seront pas audibles et que les études prennent en compte les points de vie les plus proches.
- **Bruit intermittent** : Un intervenant souligne que le **battement intermittent des pales** est reconnu comme étant particulièrement fatiguant et néfaste pour la santé, et que les tribunaux ont déjà reconnu cet impact
- **Cartographie des Impacts** : Une cartographie du différentiel de niveau sonore entre le parc actuel et le nouveau projet montre que les zones où le niveau sonore augmentera (zones rouges) sont des **zones non habitées**.

## 2. Impacts Paysagers et Visuels

Le projet se caractérise par une réduction du nombre d'éoliennes (de 6 à 2) mais une augmentation significative de leur hauteur (de 125 m à un maximum de 190 m ou 200 m, hauteur bout de pale).

- **Évaluation du Promoteur** : L'étude paysagère réalisée par des experts externes conclut que les impacts sont **en grande majorité positifs**, surtout dans l'aire d'étude éloignée. Ceci est attribué à la **réduction considérable de l'emprise horizontale** (moins de mâts visibles) qui, de loin, compense l'augmentation de la hauteur.
- **Contestation des Riverains** : Les résidents contestent cette évaluation, estimant que l'augmentation de la hauteur (jusqu'à 75 mètres de plus) et l'augmentation de la **surface balayée par les pales** (passant d'environ 3 hectares pour le parc actuel à 4 hectares pour les deux nouvelles éoliennes) rendront l'impact visuel plus important et « catastrophique ».
- **Alignement Visuel** : Le risque d'alignement des éoliennes avec le village de Serviès, créant un effet de six branches en mouvement, accentue les préoccupations visuelles.
- **Contestation des Riverains** : Des membres du public contestent fortement l'affirmation d'un impact positif, soulignant que l'augmentation de la hauteur (jusqu'à 75 m de plus) et l'augmentation de la **surface balayée** par les pales (passant de 3 hectares pour l'ancien parc à 4 hectares pour le nouveau) rendront l'impact visuel encore plus important.
- **Effet d'Ombre/Mouvement** : L'impact visuel est accentué par le mouvement des pales. L'alignement des éoliennes avec le village de Serviès est une source de préoccupation.
- **Impact sur les riverains** : Une cartographie du différentiel de niveau sonore indique que les zones où le niveau sonore augmentera (zones rouges) sont des **zones non habitées**.
- **Surface balayée** : Il est mentionné que la **surface totale balayée** par les pales des deux nouvelles éoliennes (4 hectares) sera supérieure à celle des six éoliennes actuelles (3 hectares), ce qui accentuerait l'impact visuel en raison du mouvement.
- **Alignement** : L'alignement des éoliennes avec le village de Serviès est une source d'inquiétude, car cela pourrait créer un effet où l'on verrait simultanément le mât et six pales en mouvement.

## 3. Retombées économiques et sociales

- **Fiscalité** : Le projet devrait générer environ **130 000 € par an** de retombées fiscales pour l'ensemble des collectivités, dont 20 % pour la commune de Serviès, ce qui a permis à la municipalité de ne pas augmenter les impôts locaux.
  - **Mesure d'Accompagnement** : Il est prévu de récupérer une pale d'éolienne du parc actuel pour en faire du **mobilier urbain** pour les communes de CLSC et de Serviès, dans le but de créer une identité locale.
  - **Chantier** : La phase de chantier (démantèlement et construction) est estimée à environ **18 mois consécutifs**. Le transport du matériel passera par des routes communales et départementales, nécessitant l'accord des mairies et de la communauté de communes.
  - **Information Publique** : L'information sur le projet a été diffusée via des *flyers* et des discussions au Conseil Municipal, bien que des membres du public aient déploré un manque de communication accessible.
- Impacts sur l'Environnement

#### 4. Biodiversité et faune

Le projet inclut des mesures d'adaptation et d'atténuation des impacts sur la faune locale.

- **Oiseaux et Chauves-souris** :
  - Un **système d'arrêt automatique** des éoliennes sera mis en place en cas de détection d'oiseaux.
  - Un **plan de fonctionnement préventif** (bridage) adaptera le fonctionnement du parc à l'activité des chauves-souris, couvrant 97 % de leur activité nocturne.
- **Calendrier de Travaux** : Les travaux respecteront un **calendrier écologique** strict, évitant notamment les travaux lourds (fondation, terrassement) durant les phases d'hivernage des reptiles.

#### 5. Sécurité aéronautique

Le projet a soulevé des contraintes importantes de la part de l'aviation civile (DGAC).

- **Contraintes de Hauteur** : Suite à l'avis défavorable de la DGAC (pour un aéroport) et aux exigences pour Toulouse Blagnac, le projet doit être adapté par une **légère baisse de la hauteur maximale**, probablement entre 180 et 190 mètres. Des modifications des publications aéronautiques seront également nécessaires pour l'aéroport de Castres.
- **Risques** : Des inquiétudes ont été soulevées concernant la sécurité des vols de loisir, des vols militaires et des transports d'urgence par hélicoptère (SAMU), surtout la nuit ou en cas de brouillard. Les porteurs de projet et l'administration s'engagent à ne pas autoriser un projet qui mettrait en danger la vie des gens.
- **Publications aéronautiques** : Des modifications des publications aéronautiques seront nécessaires pour l'aéroport de Castres.

#### 6. Pollution et gestion des matériaux

- **Particules de Pales** : Une préoccupation a été soulevée concernant l'usure des pales et la projection de particules. Les pales sont composées de **fibres de verre** (matériaux composites), non de métal. Les porteurs de projet affirment que la quantité de résidus de décomposition est minime et non susceptible d'entraîner des répercussions significatives sur l'environnement.

- **Démantèlement et Réutilisation** : Le démantèlement du parc existant sera effectué en même temps que la construction du nouveau parc afin d'optimiser le chantier et de limiter les impacts au sol.

Les matériaux issus du démantèlement (notamment les cailloux) seront **réutilisés** pour la finalisation des chemins et plateformes du nouveau projet.

- **Risque d'Incendie** : Des mesures spécifiques de lutte contre les risques d'incendie sont prévues, incluant le débroussaillage obligatoire et l'installation d'une citerne d'eau de 220 m<sup>3</sup>, car le site est en zone forestière. Les cas d'incendie d'éoliennes sont rares.

- **Impact des Résidus** : Les porteurs de projet estiment que la quantité de résidus de décomposition des pales est minime (quelques grammes ou centaines de grammes) et **non susceptible d'entraîner des répercussions environnementales significatives**.

- **Gestion des Déchets** : Les matériaux issus du démantèlement du parc existant, comme les cailloux, seront **réutilisés** pour la construction des chemins et plateformes du nouveau projet, optimisant l'impact au sol et la gestion des ressources.

#### 7. Rentabilité et retombées locales

- **Chiffres de Production Contestés** : Une résidente a contesté la fiabilité des chiffres de production, citant une ancienne pancarte indiquant 26 millions de kilowattheures, alors que la production réelle sur 15 ans était plus proche de 18 000 kWh

Elle a accusé les développeurs de « jouer avec les chiffres ».

- **Bénéfices pour les Habitants** : Un participant a demandé ce que les habitants de Serviès gagneraient en retour (électricité gratuite, participation aux bénéfices), soulignant que la commune risquait de **perdre des habitants** et de la valeur immobilière (perte de 30 % à 40 % de la valeur des maisons) en raison des nuisances

. Le maire a répondu que les recettes fiscales (environ **130 000 € par an** pour l'ensemble des collectivités, dont 20 % pour Serviès) avaient permis de **ne pas augmenter les impôts locaux**.

#### 8. Critiques sur la procédure et la terminologie

- **Sémantique et Transparence** : Plusieurs intervenants, notamment Jean-Luc Coustel, ont contesté l'utilisation du terme « **optimisation** » par l'administration (le Tribunal Administratif) ou les porteurs de projet, insistant sur le fait qu'il s'agissait d'un **renouvellement**

Ce débat sémantique a occupé une partie de la réunion, l'intervenant soulignant que la lettre de demande d'autorisation adressée au préfet utilisait le terme de « renouvellement » et non d'« optimisation », contrairement à la nomination des commissaires enquêteurs par le Tribunal Administratif qui emploie celui d'optimisation.

- **Forme de la Réunion** : Plusieurs participants ont critiqué le format imposé par le commissaire enquêteur, insistant sur le fait que la réunion devait être un **débat** et non un simple échange de questions-réponses, déplorant que leurs interventions soient « bridées ».

- **Information et Communication** : Des résidents ont exprimé leur frustration concernant le manque d'information claire et accessible

.Un citoyen s'est dit « très étonné de voir si peu de gens de Serviès » présents, questionnant si la population avait été suffisamment informée des problèmes potentiels sur leur commune.

### **Quel peut être le résumé des interventions du public ?**

L'extrait fourni est le compte rendu d'une réunion publique de clôture de consultation concernant le projet de renouvellement (ou « optimisation ») du parc éolien de Serviès. Les interventions du public ont été nombreuses et désordonnées, elles portaient principalement sur les nuisances acoustiques, l'impact visuel de la nouvelle hauteur, la sécurité aérienne, la procédure administrative et la gestion des matériaux. Voilà un résumé des principales interventions et préoccupations soulevées par les membres du public.

## **2) Verbatim réunion publique 06/10/2025 Projet éolien de Cuq Serviès II**

S : Speaker (animateurs, porteurs de projet, médiateur, CE...)

- S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur
- S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur
- S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet
- S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet
- S5 : M. Pierre CAMARDA, Commissaire Enquêteur Suppléant

P : Public

- P1 : M. Christian BENOS
- P2 : M. Jean-Louis COUSTEL
- P3 : M. Henri COUSTEL
- P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès
- P5 : Mme Marie-Thérèse WIN
- P6 : M. Christian MONTAGNE, Maire de Cuq
- P7 : M. BERTON
- P8 : M. X (nom intranscriptible)
- P9 : M. Jean BIRBES
- P10 : Jean-Christophe
- P11 : Anonyme

### **Avertissement**

***Ce document est tiré de l'enregistrement audio réalisé dans le cadre de la réunion publique de clôture de la consultation du public relatif au projet éolien de Cuq Serviès II. Il peut contenir des erreurs de formulation en lien avec des difficultés de compréhension de l'enregistrement audio. Certaines formulations de phrase ont été réécrites pour une meilleure compréhension de tous, sans pour autant y apporter des modifications du sens des propos ou des mots***

**utilisés. Les noms des intervenants ont été retranscrits, mais peuvent comporter des erreurs d'orthographe.**

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Bonsoir à toutes et tous. Bienvenue. Nous sommes en train d'ouvrir la 2ème réunion publique de la consultation pour le projet de renouvellement du parc de la commune de Serviès. Et, cela va se dérouler un peu comme la réunion précédente. Je vais donner la parole au commissaire enquêteur. S'il y a des questions de clarification, on fera un petit tour de questions de clarification et puis on écouterait le projet présenté par les porteurs de projet d'ABO Energy avant d'ouvrir les questions plus largement avec la salle. Les présentations vont durer 2 fois 15 minutes. Je laisse la parole à M. Azimont.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Bonsoir mesdames, messieurs. Merci de votre présence ce soir, et merci également Monsieur le Maire de nous mettre à disposition cette salle. Pour ceux qui sont déjà venus la dernière fois, ils doivent savoir. Je m'appelle Michel Azimont, je suis le commissaire enquêteur qui a été nommé par le tribunal administratif. Il s'agit d'une consultation du public et non pas d'une enquête publique comme vous avez l'habitude jusqu'ici. Il s'agit donc de l'optimisation du parc éolien de Cuq Serviès et c'est une installation classée. C'est une optimisation, ce n'est pas un renouvellement.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Pourquoi optimisation ? Renouvellement, pas optimisation.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Si c'est une optimisation, ce n'est pas un renouvellement.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Ha ! C'est nouveau.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Attendez monsieur, vous prendrez la parole quand on vous la donnera, on vous donnera un micro quand vous la prendrez, d'accord ? Il ne faut pas commencer déjà. J'ai été désigné avec Pierre Camarda qui est là, par le tribunal administratif de Toulouse. J'ai pour mission d'être le lien entre le projet et le public, de recueillir les observations, de les transmettre au porteur de projet pour des réponses éventuelles. À la fin de cette consultation, je prendrai mes conclusions motivées. Alors, on continue. Voici les communes qui sont concernées par le rayon d'action de 6 km. Voilà, on passe à l'autre. On est sous le couvert, je vous l'ai dit, de la nouvelle loi qui s'appelle la loi industrie verte qui date de 2023, qui est entrée en octobre 2024 en fonctionnement. Ça se substitue, je vous l'ai dit tout à l'heure, aux enquêtes publiques dont vous aviez l'habitude, vous aviez un mois, ici il y a 3 mois, et pendant ces 3 mois, l'état instruit le dossier. C'est pour ça qu'on parle de demande parallélisée. Mais parallélisée, le public je ne suis pas sûr qu'il sache ce que ça veut dire. C'est deux actions parallèles qui se passent, l'instruction par l'État et ensuite la consultation du public. Il y a deux réunions obligatoires. La réunion d'ouverture qui a eu lieu le 23 juillet et la deuxième, c'est la réunion de clôture, qui ne clôture rien d'ailleurs, parce que l'enquête dure encore jusqu'au 15 octobre. Il s'agit d'une consultation dématérialisée, vous avez là les références du registre dématérialisé où

vous pouvez mettre vos informations, vos contributions. Ce n'est pas prévu par les textes, mais j'ai prévu deux permanences, une qui est déjà passée et une qui aura lieu lundi prochain à la mairie. Le bulletin numéro 6 si vous voulez l'avoir, vous le demandez à Mme Pédeau, elle vous en donnera, et vous pouvez transmettre vos contributions sur le registre ci-dessus ou par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Serviès.

Le bilan de la consultation : il y a eu l'affichage sur le site internet, des mairies concernées, les deux journaux de Serviès, la réunion publique n°1 du 23 juillet, 11 personnes étaient présentes et il y en a la moitié qui se sont exprimées. A ce matin 7h, ça a bougé depuis ce matin, ce n'est plus ce qui est écrit là maintenant, vous aviez les avis et réponses publiés sur le registre dématérialisé dans les paragraphes 2 et 3 pour les avis, et dans le paragraphe 6 pour les ajouts. Les avis des services : MRAe, armée, la DDT, SDIS, DGAC, les avis des collectivités, la communauté de communes, plus 3 communes concernées sur les 12, sur 12 il y en a 3 qui ont données leur avis, les réponses de la CPENR c'est-à-dire le porteur de projet à la MRAe et à la DDT81, et les commentaires du CE par rapport à la réponse de la MRAe et les commentaires du CE aussi par rapport à la DGAC.

En ce qui concerne le public, il y a 64 observations, dont 23 anonymes, c'était ce matin, maintenant il y en a 65. 4 entretiens à la permanence n°1. Aujourd'hui vous avez 4785 visites du registre, 10504 téléchargements, dont 502 téléchargements de l'étude d'impact. Cela paraît énorme, mais nous commissaires enquêteurs, on a la faiblesse de penser que, comme on est en train d'ouvrir la voie, il y a 6 mois cela n'existait pas, on pense qu'il y a énormément de collègues qui se connectent sur les sites actifs pour voir comment ça se passe. On essuie les plâtres. On n'a pu se connecter sur rien du tout nous. Allez, on continue. Alors, le déroulé de la réunion, la présentation du projet par Mme Pédeau et Mme Breuzin, 15, 20 minutes, les échanges avec la salle avec le modérateur Monsieur Garcia, 1h30 environ.

Les consignes de prise de parole : le modérateur vous passe le micro pour poser votre question. Merci de vous présenter, de parler que dans le micro, et le micro sur le menton. Ce n'est pas la peine de parler quand on n'a pas de micro, ça ne sert à rien. Il faut économiser la salive. Le porteur de projet vous répondra et quand il vous répond, vous ne reprenez pas la parole derrière. D'ailleurs, on ne vous la redonnera pas. Ce n'est pas un débat. Non, ce n'est pas un débat. C'est des questions et des réponses. Quand tout le monde aura pris la parole, s'il y a plus de demandes de prise de parole, si vous avez une deuxième question, on vous passera le micro pour votre deuxième question. Il faut mettre de l'ordre si on veut que ça fonctionne. Il y aura un enregistrement audio de la réunion à ma seule attention pour rédiger le compte rendu que je mettrai sur le site dans la semaine. Je dis ça à la lumière du vécu de la dernière réunion. Je voudrais vous rappeler la citation de Nicolas Boileau « *Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément* ». Je voudrais aussi, à la suite de cette première réunion, vous dire que cette réunion publique vous posez les questions on répond. C'est le porteur de projet qui répond. Ce n'est pas un débat. On n'est pas à l'Assemblée nationale. Et je voudrais aussi vous dire que ce n'est pas un forum et ce n'est pas non plus un référendum. Ce n'est pas, je suis pour ou je suis contre. Ça ne sert à rien. Il faut des motivations.

Je vous dis tout ça à la lumière de la dernière réunion pour que celle-ci soit un peu plus productive parce que si vous avez lu le verbatim de la dernière réunion, vous devez vous dire, quelle pagaille. Le verbatim reproduit ce qu'il s'est passé. Ça veut dire que ce n'était pas propre. J'ai terminé. Attendez Monsieur on va vous passer le

micro. Pourquoi le micro ? Pourquoi même si je vous entends bien ? Parce que la réunion est enregistrée, pour pouvoir écrire le compte-rendu, donc si vous n'avez pas de micro, on ne vous enregistrera pas. Et ça veut dire que le compte-rendu n'est pas fidèle. Et pourquoi je demande qu'il y ait de l'ordre, parce que la dernière fois ça a été un peu la pagaille, et quand vous regardez le verbatim de 30 pages, vous le voyez que c'est la pagaille.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Je vais vous donner la parole. Je vous invite à dire vos noms et prénoms, si vous le souhaitez, et on est dans une phase de clarification par rapport à ce qui a été annoncé par le commissaire enquêteur, on n'est pas dans la phase de question qui sera après la présentation d'ABO Energy.

**P1 : M. Christian BENOS**

Christian BENOS, je suis sur la commune de Moulayrès. Ce que je peux dire en deux mots, c'est que, effectivement, je connais le milieu des éoliennes et des énergies douces, pour avoir eu des missions dans le cadre professionnel. Aujourd'hui, je suis un petit peu surpris, je voudrais savoir qui écrit ce verbatim, qui le valide ? Je voudrais savoir qui est l'auteur et qui est celui qui valide le verbatim ou le compte rendu de la réunion.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Le verbatim c'est moi qui suis responsable.

**P1 : M. Christian BENOS**

C'est vous ? Ok, merci. Je n'en dirai pas plus, merci.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Est-ce qu'il y a d'autres questions de clarification, sur des mots ?

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Jean-Louis Coustel, président de l'association *Les crêtes vent debout*. Deux mots qui me choquent. Le premier c'est de parler *d'optimisation*, il n'a jamais été question d'optimisation, il a été question de renouvellement du parc. Première chose. Et deuxième chose, la dernière fois la réunion, il n'y a pas eu de désordre, il y a eu un débat, des échanges, peut-être un peu vigoureux des fois, mais il y a eu un échange, cela s'est passé dans l'ordre, et je conteste ce que vous avez dit sur le débat.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Lisez le verbatim et vous verrez.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Je l'ai lu le verbatim Monsieur.

**P1 : M. Christian BENOS**

Je suis d'accord avec M. Coustel, j'adhère totalement avec ce qu'il dit, même si je ne me suis pas étalé davantage. C'est pour cela que je demandais quel était l'auteur du verbatim.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

L'auteur, c'est l'IA. Et la relecture, ce sont les commissaires enquêteurs. Moi je ne suis pas capable, en écoutant un enregistrement, de réécrire tout ce qui s'est dit, donc c'est l'IA qui l'écrit et ensuite nous relisons, ce qui nous ait fourni nous le corrigeons, quand cela est possible, mais quelques fois c'est un peu difficile.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Et sur la question du renouvellement ou de l'optimisation ?

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Moi je veux tout ce que vous voulez, mais j'ai reçu une mission du tribunal administratif, il n'y a pas marqué renouvellement, il a marqué optimisation.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Montrez-moi là.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Je ne l'ai pas là pour cette fois-ci. Mais je peux vous la montrer oui, la nomination, je peux vous la montrer.

Mais quand vous dites montrez-moi là, ça vous dira que je suis un menteur ?

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Je doute, j'ai le droit de douter. Je doute de tout dans ce dossier.

**P1 : M. Christian BENOS**

Je pense que Mme Pédeau est en mesure de nous dire ce qu'il en ait, si c'est un renouvellement ou une optimisation.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Après les questions de clarification, on va écouter le porteur de projet qui vont pouvoir s'exprimer et utilisera les mots qui correspondent avec la nature de ce projet. Est-ce qu'il y a une autre question de clarification, sur le déroulement de la procédure de consultation du public ?

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

J'ai une autre question. J'ai vu des avis qui étaient arrivés à 7h ce matin, est ce qu'on peut en prendre connaissance ? Des avis, c'était marqué sur l'écran, qui sont arrivés à 7h ce matin si j'ai bien compris.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Non. Ce que j'ai marqué là, j'ai donné un état de la consultation, là où on en était, à 7h du matin. À 7h du matin, il y avait 64 contributions. Tout à l'heure, quand je suis parti de la maison pour venir ici, il y en avait 65. Maintenant, il y en a combien ? Je ne sais pas. Ça évolue, c'est normal. C'est quelque chose qui évolue. Il y en aura encore plus.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Donc c'est les contributions, ce n'est pas les avis des services ?

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Non, c'est les contributions du public.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Il s'agit des contributions, ce sont les avis des internautes, qui ont [*inaudible*]. Je pense que je vais laisser la parole au porteur de projet, à ABO Energy qui présente le projet éolien.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Désolée mais Mme Pédeau va représenter le projet, désolé pour eux qui étaient là la dernière fois parce que le projet n'a pas changé, elle va redire ce qu'elle a dit la dernière fois. Elle va essayer d'être complète parce qu'il y a des nouveaux, et eux ils ne savent rien de ce qui a été dit la dernière fois.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

A quelle heure finie la réunion ?

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Je n'en sais rien.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Ce n'est pas à 19h, on a tout notre temps ?

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Je n'en sais rien. Normalement si les choses se passent comme je l'espère, on démarre à 18h, et à 20h c'est fini. Je ne vais pas vous retenir ici jusqu'à minuit.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Je veux savoir, il faut le temps qu'il faut,

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Je n'en sais rien.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Le temps qu'il faut, c'est la base.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

ABO Energy, s'il vous plait.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Bonjour à tous. Merci d'être présent à cette réunion publique de clôture de la consultation du public relative au projet éolien de Cuq Serviès 2. Claire Pédeau, je suis la responsable du projet pour la société ABO Energy et je suis accompagnée de Sophie Breuzin qui est responsable de l'activité renouvellement des parcs éoliens, au sein de la société ABO Energy également. Donc la présentation c'est environ 15, 20 minutes. En 15/20 minutes, on ne peut pas aborder en profondeur tous les sujets du projet, mais on a tout un temps d'échange par la suite pour rentrer un peu plus dans le détail si vous le souhaitez et on répondra aux questions.

Tout d'abord, pourquoi un nouveau projet ? Ici, le parc éolien actuellement en exploitation, il a été mis en service en 2009. Il a maintenant plus de 15 ans

d'exploitation. Le développement d'un projet éolien prend pas mal de temps, dans les démarches administratives en France et donc en général au bout de 10 ans du parc, on commence à travailler sur l'avenir des parcs en exploitation : qu'est-ce qu'on peut faire plus tard ? Est-ce que c'est toujours un site propice pour l'accueil des éoliennes ou pas ? On fait aussi une étude de d'analyse de la durée de vie des éoliennes qui dure en général 20 à 25 ans. On sait donc qu'à partir de 2029 jusqu'à 2035, on va arriver dans la période de fin de vie du parc éolien. Et c'est pour ça qu'on anticipe, ici dès 2020, sur qu'est-ce que le parc de Cuq Serviès va devenir. On a statué sur la définition d'un nouveau projet, pas d'un renouvellement à l'identique et ce pour trois principales raisons. La modification de la réglementation en vigueur. Le parc éolien construit en 2009 été mis en service avant 2011 et c'est en 2011 que la réglementation de la distance aux habitations a été modifiée. Aujourd'hui, on doit être à plus de 500 m de toute habitation. Deuxième point, c'est que le modèle des éoliennes du parc existant n'est plus commercialisé. On est sur des éoliennes 125 m bout de pale, la V90, aujourd'hui, elle n'est plus vendue. La technologie éolienne a considérablement évolué ces dernières années et on est obligé de concevoir le projet en fonction de l'évolution technologique dont on dispose. Et enfin, l'idée c'est d'optimiser et pérenniser la production électrique sur ce site, pour tous les parcs à l'échelle nationale qui sont en exploitation, si à la fin de la vie de ces parcs, on les démantèle et on ne les renouvelle pas, on n'aura plus on aura plus d'éolien et aujourd'hui la part de production de l'éolien dans notre mix électrique joue un rôle important.

Donc on est parti sur un nouveau projet.

Les principales caractéristiques techniques donc sont les suivantes : on est sur deux éoliennes, un poste de livraison et une citerne d'eau incendie. La puissance maximale unitaire c'est 6 MW pour chaque éolienne, ce qui nous fait un total de 12 MW pour le parc. On est sur une production d'environ 22 000 MWh par an pour ces deux éoliennes incluant donc on verra par la suite tous les modes de fonctionnement qui seront adaptés pendant la phase d'exploitation. Au niveau des gabarits des éoliennes prévues ; alors le projet déposé part sur une hauteur bout de pale maximale de 190 m pour la première éolienne, donc c'est celle qui est le plus à gauche et 200 m pour la deuxième éolienne, celle qui est le plus à droite. Il pourrait y avoir éventuellement des modifications sur la hauteur maximale, peut-être on envisagera de baisser légèrement autour de 180 ou 190m. On aura l'occasion d'en reparler par la suite. Diamètre du rotor, c'est pareil, on envisage éventuellement de modifier pour les baisser à 150 m, ce qui nous donne une hauteur de mât de 115 m environ. Vous avez ici donc la cartographie de positionnement des éoliennes. Cette cartographie, c'est une représentation graphique d'un type d'éolienne défini. L'idée, c'est de demander une autorisation pour construire deux éoliennes sans préciser le modèle précis, le fabricant qui sera sélectionné par la suite. Donc les aménagements au sol, plateformes permanentes, plateformes temporaires, dépendent du constructeur qu'on va sélectionner au moment de construire. Notamment les dimensions globales restent similaires, mais peut y avoir certaines disparités. Donc là, vous avez un exemple, avec le modèle Enercon. Nous ce qu'on demande dans le dossier, ce sont les surfaces maximums qui sont permanentes, qui sont temporaires etc. Je n'ai pas précisé mais vous avez deux éoliennes évidemment, tout un réseau de chemin d'accès, un réseau de câbles souterrains qui relie les deux éoliennes au poste de livraison et des plateformes permanentes qui restent pendant toute

l'exploitation du parc et des plateformes temporaires qui sont nécessaires pendant la construction des éoliennes.

On va rentrer un petit peu plus dans les caractéristiques adaptées du projet aux différentes sensibilités qui peut y avoir sur le site. On va mettre en place différentes mesures pour la lutte contre les risques incendies. Ce sont notamment des prescriptions qu'a demandé le SDIS et qui sont applicables à tous les parcs éoliens. Dans le cas précis, on a des secteurs de débroussaillage obligatoire autour des installations, autour des chemins d'accès. On a l'installation d'une citerne d'eau de 120 m<sup>3</sup>. Et ensuite, ce sont les caractéristiques, on va dire, des voiries d'accès qui doivent respecter certaines règles pour permettre au secours d'intervenir par voie terrestre en toute en toute sécurité.

En ce qui concerne l'étude d'impact, l'étude d'impact II y a donc tout un volet généraliste qui prend en compte l'analyse du milieu physique et du milieu humain. Et ensuite, il y a différentes annexes : biodiversité, paysage et acoustique. Ici, on a fait le choix de vous présenter les trois thématiques principales : biodiversité, paysage et acoustique. Il faut savoir qu'on fait toute une analyse de la biodiversité sur site avant la définition du projet. Et ce sont ces résultats-là, ces enjeux-là qui nous permettent de définir qu'est-ce qu'on peut faire comme projet, combien d'éoliennes, où est-ce qu'on les met, quelles caractéristiques techniques on leur donne. Le parc éolien sera adapté donc à la biodiversité locale. On va mettre en place plusieurs mesures en faveur de la biodiversité, que ce soit pendant la phase chantier, mais aussi pendant la phase d'exploitation. Là, je vous en ai mis que certaines puisqu'il y en a il y en a plusieurs. Je vous ai mis les principales. Vous avez ici le calendrier écologique, donc le calendrier de chantier. Pendant la phase travaux, on va devoir respecter certaines phases qui sont liées donc à la biodiversité durant laquelle on ne pourra pas réaliser certains travaux. Notamment, vous voyez, je ne sais pas si vous voyez ma souris. Hop. Sur les phases hivernales, on ne pourra pas faire tout ce qui est travaux lourds, donc fondation, terrassement, etc., pour les reptiles. Les deux autres mesures, ce sont des mesures en phase exploitation. Vous avez ici la mise en place d'un système d'arrêt automatique des éoliennes en cas de détection des oiseaux. Et en dessous, vous avez un système de protection, la mise en œuvre d'un plan de fonctionnement préventif qui adaptera le fonctionnement des éoliennes à l'activité des chauves-souris. C'est aussi quel chose se fait dans tous les parcs éoliens en France aujourd'hui, on est capable de quantifier toute l'activité des chauves-souris sur tout le cycle de vie de ces dernières et on sait quand est-ce qu'elles sont le plus actives en fonction des conditions de vent, en fonction des conditions météorologiques, etc. Donc on peut adapter le fonctionnement du parc, quand il y a trop d'activités de chauves-souris, on arrête le parc. Ce bridage-là, pour quelques précisions quand même, il couvre 97 % de l'activité totale des chauves-souris sur l'année.

En ce qui concerne le paysage, on va passer d'un projet à 6 éoliennes 125 m bout de pale à deux éoliennes, on va dire entre 180 et 200 m bout de pale. Donc le premier constat, c'est une réduction du nombre d'éoliennes. Deuxième constat, c'est une augmentation de la hauteur des éoliennes. Qu'est-ce qu'on remarque quand on analyse point de vue paysager ce qui va se passer ? On remarque que les impacts sont en grande majorité positifs. Donc notamment dans l'aire d'étude éloignée. Donc plus on est éloigné, plus que l'impact sera positif parce que l'emprise horizontale du projet sera considérablement réduite et l'augmentation de la hauteur sera très peu perceptible. Plus on va se rapprocher du parc éolien et plus effectivement on percevra l'augmentation de cette hauteur. Et malgré la réduction de du nombre d'éoliennes dans le champ visuel, voilà, on constatera une modification de ce point-

là. Donc il y a quelques points où les impacts sont négatifs mais ça reste du côté négligeable... *[Interruption inaudible]*

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

On ne vous a pas donné la parole monsieur.

**P3 : M. Henri COUSTEL**

Je regrette mais quand j'entends des inexactitudes, je réagis.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Je rappelle que toutes ces études, biodiversité, paysage, acoustique, elles sont réalisées par des bureaux d'études externes spécialisés dans leur domaine. Ce ne sont pas nous. Nous, on n'a pas la compétence, on n'est pas paysagiste. Donc, ce sont des vrais des bureaux d'études experts là-dedans qui font ces études d'impact. La qualification de ces impacts, nous on n'a pas de mains dessus. C'est le bureau d'études externes qui le définit. Et ce suivant certains critères, il y a une note méthodologique qui a été réalisée par le gouvernement qui permet justement au bureau d'étude d'avoir une méthodologie scientifique à utiliser dans la qualification des impacts. Ça vaut notamment pour le paysage mais ça vaut aussi pour les autres thématiques.

En ce qui concerne l'étude acoustique, il y a une réglementation en France à respecter. Pour être sûr de pouvoir la respecter, on fait, pareil, une étude en amont du projet. L'idée c'est de voir si on a besoin d'adapter le fonctionnement du parc pour respecter cette réglementation. Dans le cadre de ce projet là, ce sera le cas. Il y aura ce qu'on appelle *un plan de bridage acoustique* qui sera mis en place. Il n'est pas encore défini aujourd'hui puisqu'on n'a pas choisi le modèle d'éolienne, mais il sera il sera recalculé en amont de la construction du parc et il sera implémenté dans les éoliennes. Sachant qu'il y aura une campagne de vérification à la première année d'exploitation du parc pour vérifier qu'on respecte la réglementation. Sur la droite ici, vous avez une cartographie du différentiel de niveau sonore entre parc existant et projet. Donc suivant certaines conditions spécifiques, parcs bridés, donc le parc actuel aussi, il y a des moments où il ne fonctionne pas parce qu'il doit respecter la réglementation et du coup on arrête ou on réduit le fonctionnement des éoliennes, et ce qu'on constate globalement, donc vous voyez c'est un différentiel donc plus c'est bleu, plus l'impact sera positif. Et les endroits rouges, ce sont les endroits où le nouveau projet augmentera le niveau sonore. Et ce qu'on observe, c'est que tous les endroits rouges, ce sont des endroits qui sont non habités. C'est un peu logique parce qu'on passe de 6 à deux éoliennes, et on remarque que les éoliennes sont plus à l'ouest aussi. Donc forcément ça fait ça créé une différence sur l'incidence acoustique.

En ce qui concerne l'organisation du chantier et le planning prévisionnel du projet. L'idée c'est de faire un chantier concomitant entre démantèlement du parc existant et la construction du nouveau, en vue d'optimiser au niveau temporalité la phase chantier et d'optimiser le temps sans production électrique. Donc voilà, là vous avez un peu une idée du planning. On va mutualiser certaines phases par exemple le défrichage. On a on en a besoin de défricher pour le nouveau projet mais aussi pour retirer les éoliennes du parc actuel. Donc ce sera une phase qui sera faite pour les deux chantiers. Ensuite, on va commencer une première partie de génie civil pour le nouveau projet, notamment les chemins d'accès, plateformes, etc. Puis on va démanteler le parc actuel, donc effectuer le retrait de toutes les éoliennes, des

fondations, les chemins dont on n'aura pas besoin, et on remet en état les parties non utilisées pour le nouveau projet. D'effectuer ce démantèlement avant la deuxième phase de génie civil du projet de construction nous permet de réutiliser les matériaux issus du démantèlement, notamment pour les chemins, les cailloux seront réutilisés pour finaliser la partie chemin et plateforme du nouveau projet. Et ensuite, on monte les nouvelles éoliennes et on met en service le nouveau projet. Au niveau planning, donc ça c'est vraiment un planning prévisionnel. On sait que ça peut évoluer. C'est pour vous donner un peu un ordre de grandeur. On est en instruction depuis le 11 avril 2025 et on planifie à peu près 1 an de phase d'instruction pour une décision préfectorale fin d'année 2025 début d'année 2026, probablement plutôt début d'année 2026. Ensuite, donc j'ai mis une petite phase de purge qui peut durer entre 0 à 5 ans. Donc tout ce qu'il y a derrière, il faut prendre en compte cela. Là, c'est le planning le plus optimisé possible en termes de temporalité. On a une phase de préparation à la construction qui peut durer 1 à 2 ans. Je dirais même plutôt 2 ans puisque c'est là où on organise absolument tout : le chantier de démantèlement, le chantier de construction, on choisit la machine finale, on signe les contrats avec le turbinière, on s'occupe du raccordement, puisque l'idée c'est de réutiliser le raccordement existant. Donc voilà, c'est toute une phase qui nécessite pas mal de temps. Et ensuite, on a la phase de chantier, on planifie à peu près 18 mois consécutifs. Donc ce n'est pas 18 mois pendant laquelle il se passe quelque chose puisque comme vous l'avez vu, il y a des périodes de restriction environnementale qui fait qu'on ne peut pas faire avancer le chantier. Donc environ 18 mois, et ce qui nous amène à une mise en service autour de 2030 et ça c'est le planning optimisé.

En ce qui concerne donc les à côté du projet, il y a des retombées pour le territoire, il y a une mesure d'accompagnement paysagère qui est prévue dans le cadre du projet. Ce serait la récupération d'une pale d'éolienne du parc actuel pour en faire du mobilier urbain sur les communes de Cuq et de Serviès, l'éolien fait partie de l'identité des communes. Si ce n'est pas possible, puisque ce n'est pas sûr qu'on puisse récupérer la pale, il y aura une mesure d'accompagnement pour les communes qui sera à définir avec les municipalités. Et en termes de retombée, il y a aussi la fiscalité. C'est déjà le cas pour le parc actuel. On estime à 130 000 € par an les retombées pour l'ensemble des collectivités, sachant qu'il y a 20 % environ qui vont à la commune d'implantation. Je vous remercie pour votre attention.

## **S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Merci pour cette présentation. Avant d'ouvrir les questions du débat, s'il y a des mots, des termes qui ont été utilisés, et qui auraient été mal compris. Là c'est juste pour une question de mot, on est d'accord ?

## **P3 : M. Henri COUSTEL**

Je reprends l'affirmation « *l'impact visuel est inchangé* ». Je ne comprends pas qu'on puisse répéter ceci une deuxième fois, quand on n'a pas été présent au pied de ces éoliennes actuelles. Quand on va au pied et qu'on les observe et quand on se met à 1 km de distance l'impact visuel n'est pas du tout le même, donc j'imagine qu'une éolienne de 200m de haut qui correspond à une différence d'au moins 50 m par rapport à celles qui existent, va provoquer un impact visuel encore plus inquiétant que celles actuelles. J'aimerais que tout le monde aille faire un petit séjour sous les éoliennes actuelles, et se mettent juste en dessous et lèvent la tête, et ils verraient comment l'impact visuel est déjà catastrophique.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Pour moi ce n'est pas une question de clarification, donc on va la prendre après, c'est une question sur l'impact visuel. On y reviendra. Est-ce qu'il y aurait des choses, on a parlé de *gabarit*, il y a des peut-être des mots techniques qui ont été utilisés, est ce qu'il y a des éléments qui vous ont gênés dans la compréhension de la présentation du projet qui a été faite.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Je reviens sur *optimisation*, je n'ai pas entendu parler de la part de Madame d'optimisation. Et vous m'avez montré un document ou il y a écrit optimisation mais c'est rédigé par la société, ce n'est pas un document rédigé par M. le Préfet. J'ai un autre document, attendez, je finis.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Je vous réponds là-dessus, excusez-moi. Le document que je vous ai montré, c'est l'arrêté signé par Mme la Présidente du tribunal administratif nous nommant, M Camarda et moi. Je suis collaborateur du service public, c'est à dire du tribunal administratif qui me donne une mission. Il me donne cette mission, *optimisation*. D'ailleurs, j'ai rouspété parce qu'il y a un mot anglais que je ne comprends pas et je suis contre cela.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Monsieur j'ai une autre lettre, Lettre de demande adressée à M. le préfet, de M. Patrick Bessière, agissant en tant que de gérant de la société ABO Energy. Qu'est-ce qu'il dit, « *ai l'honneur de déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet de parc éolien de Cuq Servies II dans le Tarn* ». A aucun moment il n'est question d'optimisation. Ça c'est adressé à M. Le préfet.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Mais ce n'est pas M. le préfet qui me nomme. Il faut que vous ayez cela en tête, c'est le tribunal administratif qui m'a nommé, et le tribunal administratif je vous ai montré ce qu'il a écrit, et si vous voulez voir la signature, je vous la montre elle est en bas.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Le texte qui est écrit est écrit par la société ABO Energy. C'est une reprise de phrase de la société ABO Energy.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Je m'en fiche de qui l'écrit, vous pouvez écrire ce que vous voulez. Il y a quelqu'un qui me nomme pour un travail, et je suis dans ce cas-là collaborateur occasionnel du service public de l'état. Donc c'est quelqu'un de l'Etat qui me nomme, cette personne c'est la Présidente du tribunal administratif. Je vous ai montré ma nomination. J'agis dans le cadre de la mission qui m'est confiée, après vous pouvez raconter ce que vous voulez les uns et les autres, cela m'est égal, même si vous êtes préfet, ça m'est égal.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Donc il y a des mots qui ne sont pas adéquats.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Je ne vous dis pas que les mots sont adéquats, je vous dis « voilà la mission qui m'a été confiée, par qui », et voilà ce qui est écrit, c'est tout.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Je crois qu'on a apporté la clarification qu'il était possible d'apporter.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Dernière question, qu'est-ce que vous appelez *optimisation* ?

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Mais ce n'est pas moi qui appelle !

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Vous travaillez sans savoir le contenu du mot ?

**S5 : M. Pierre CAMARDA, Commissaire Enquêteur Suppléant**

Je vais aider mon collègue Michel à répondre calmement, et je pense que la qualité des débats en sera améliorée. Là on est sûr de la sémantique et effectivement sur l'utilisation de certains termes, mais je ne pense pas que ce soit le cœur du sujet.

**P3 : M. Henri COUSTEL**

C'est important les termes.

**S5 : M. Pierre CAMARDA, Commissaire Enquêteur Suppléant**

C'est important mais ce n'est pas le cœur du sujet. Si on reste deux heures pour savoir ce que signifie *repowering* qu'on peut effectivement traduire par *renouvellement*, mais aussi par *revamping*, par *remise en état*.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Il n'y a pas optimisation.

**S5 : M. Pierre CAMARDA, Commissaire Enquêteur Suppléant**

Je pense qu'il faudrait permettre à d'autres questions de se poser, et éventuellement, puisque ce sera dans le verbatim, que ce problème-là soit soulevé mais qu'on laisse le débat se dérouler et d'autres questions se poser. Puisque ce sera dans le verbatim.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Une autre question sur la sémantique et les mots ? Plus de questions de clarification ? Donc on va passer à la question du débat. Si vous voulez bien on va prendre la question de M. Coustel sur l'impact visuel.

**P3 : M. Henri COUSTEL**

Oui, sur l'affirmation *l'impact visuel est inchangé*. Ça c'est quand même quelque chose de fort.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Je vous ai remis la slide ici. La qualification des impacts ne repose pas uniquement sur la taille des éoliennes. C'est un critère mais ce n'est pas le seul critère pour

définir l'impact. Et vraiment, je le mettrai le lien dans le compte rendu de cette réunion, je vous invite à relire la méthodologique qui est expliquée dans le volet paysager, qui est sur le registre dématérialisé et également lire le guide méthodologique de l'élaboration des études d'impact, qui a été rédigé justement à destination des bureaux d'étude pour leur donner une méthodologie dans la qualification des impacts. Pourquoi les impacts sont en majorité positifs, c'est ce qui est écrit sur la slide, et ce qui est écrit dans le dossier paysager, je le redis, on passe de 6 éoliennes à 2 éoliennes, et que plus on s'éloigne des éoliennes et plus l'augmentation de la hauteur n'est pas visible. Par contre l'emprise horizontale du projet entre 6 et 2 éoliennes, on perçoit la différence ; L'analyse se fait dans le champ visuel, si on ne voit pas l'augmentation de la hauteur mais on voit une réduction de l'emprise horizontale, on peut considérer que l'impact est positif, la vue des éoliennes est réduite. Ce que j'ai dit c'est surtout que plus on est loin des éoliennes et plus cela est vrai, plus on se rapproche, plus l'augmentation de la hauteur des éoliennes est perceptible. Et il y a quelques points à proximité des éoliennes où l'impact a été jugé de négatif, mais négligeable à faible, vous pouvez aller voir dans le dossier d'étude d'impact, il y a quelques points de vue comme ça qui sont notés.

**P6 : M. Christian MONTAGNE, Maire de Cuq**

M. Montagné, mairie de Cuq. On parle de 200 m, la tour Eiffel fait 340 m et à Paris c'est un point de vue. C'est juste pour signaler que ce n'est pas forcément peut être une erreur mais prévoyez peut-être l'ascenseur. Ma question, c'est sur le dernier entretien qu'on a eu par rapport à l'aviation civile, si ce n'est pas indiscret est ce qu'on peut avoir les informations.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Tout à fait, je remets la slide qui montre les modifications. Donc on a eu un avis défavorable de l'aviation civile, qui a analysé les différentes servitudes aéronautiques autour du projet. Globalement on va devoir modifier les hauteurs maximales demandées dans le cadre du projet. On est en discussion avec la DGAC sur ce sujet pour essayer de bien comprendre tous les calculs qu'eux ils ont effectué et toutes les contraintes pour pouvoir adapter notre projet à ces contraintes-là. L'idée c'est donc de poursuivre et adapter le projet en termes de hauteur, cela ne se traduirait par une baisse légère des hauteurs, on n'a pas encore les chiffres exacts puisqu'on attend des retours de leur part, mais entre 180 et 190m maximum.

**P7 : M. BERTON**

J'habite à la Pinarié, c'est à 1800m d'ici. On va parler au point de vue sonore, c'est à dire au bruit. Sur votre carte, sur votre proposition, nous la Pinarié on est en rouge. Donc, on n'est pas de la commune, on est de la commune d'à côté, et on se retrouve en rouge. C'est-à-dire qu'on va avoir toutes les nuisances de bruit. Sur votre projet, il y a 6 points où vous avez fait des études sur l'acoustique, mais pas en direction de La Pinarié qui est la commune de Guitalens L'Albarède, donc nous, on aura le droit à récupérer tout ce que vous ne voulez pas mettre sur votre terrain. C'est à dire les nuisances. Et puis c'est tout. Et en plus, on aura l'acheminement du matériel, qui va passer sur la route qui est juste devant chez moi, et qui n'appartient pas à la commune de Serviès, mais ça ne fait rien. S'ils veulent acheminer leur matériel, qu'ils le fassent sur leur commune, mais pas sur la commune des autres. Donc là il y a encore un problème, mais c'est vrai que nous on est les potiches.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Attendez Monsieur, vous vous adressez à qui là, pas à moi j'espère ?

**P7 : M. BERTON**

A l'ensemble.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

J'ai cru que vous me parliez comme si j'étais l'auteur, vu que vous me fixiez.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Je vais passer la parole au porteur de projet sur les questions acoustiques à La Pinarié.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Je vais apporter une petite réponse, M. Barbera, maire de Serviès, alors pour vous rassurer on n'est décisionnaire de rien, ni par ou passe les éoliennes, si c'est en avion, en hélicoptère, sur la route de Serviès, on n'est pas associé à ce projet, on est juste là, comme vous, et on verra ce qui se passe, mais on ne décide pas de quelles routes prendrons les éoliennes, les pales, ni tout le reste.

**P7 : M. BERTON**

Pour l'instant le tracé il est comme ça. Moi je reprends les plans qui ont été faits, ils sont faits comme ça, ce n'est pas moi qui les ai faits.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

On n'est pas responsable du cheminement des éoliennes, donc ne dites pas « *reprenez vos problèmes* ». On n'a rien à reprendre, et on n'a rien à donner non plus.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Merci Monsieur le Maire, est ce que le porteur de projet veut apporter des réponses ?

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Deux points, le premier sur l'accès et l'acheminement des éoliennes, et je vous répondrai aussi sur l'acoustique.

Evidemment que pour amener des éléments quel qu'il soit sur la commune de Serviès, on passe par d'autres communes, mais c'est valable pour tout. Les convois ils vont prendre l'accès routier dont on dispose, c'est-à-dire l'accès public, les autoroutes, les routes départementales, et enfin les routes communales. Pour passer sur les routes communales, on demande l'autorisation aux mairies. On a eu l'autorisation en l'occurrence de la mairie de Guitalens L'Albarède pour passer sur les voiries communales, et d'ailleurs l'autorisation aussi de la communauté de communes pour ça. Le tracé définitif, il n'est pas encore défini, on ne sait pas encore par ou on va passer parce qu'on ne sait pas encore quelles éoliennes exactement on va mettre en place. En fonction des différents constructeurs, vous allez avoir des dimensions de tronçons de mâts ou de pales qui vont être légèrement différentes, et donc des convois qui vont avoir des largeurs et des hauteurs différentes. Une fois qu'on a choisi le modèle, nous on fait une étude par un transporteur spécialisé dans le transport de convois exceptionnels, c'est lui qui nous dit quel est le meilleur tracé,

et en fonction de ça on voit de quels aménagements on a besoin. On dit qu'on passe sur les voiries départementales, on doit obtenir l'accord du département aussi. On doit obtenir l'accord de toutes les entités publiques qui sont responsables et gestionnaires de la voirie.

En ce qui concerne l'acoustique, je ne sais pas si c'est cette carte que vous mentionnez., là on n'a pas du tout de visibilité sur Guitalens-L'Albarède, ce que vous voyez ici en rouge, et pour vous donner un point de repère, ici c'est le camping de la Téoularié. Donc on est beaucoup plus loin et je peux vous rassurer sur le fait qu'à 1800m des éoliennes vous ne les entendrez pas.

L'étude qu'on fait, c'est sur les points de vie les plus proches des éoliennes puisque la propagation des ondes sonores fait que plus on est prêt, plus on les entend et plus on est loin, moins on les entend. Donc là-dessus, je peux vous rassurer, vous ne les entendrez pas à 1,8 km.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

La question a été répondue.

**P7 : M. BERTON**

Sur le plan *[inaudible]* du projet, la Pinarié est bien en rouge.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Alors, attendez, est-ce que votre question signification du rouge. Alors si je comprends bien, qu'est-ce que ça fait pour lui apporter un élément de réponse.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Effectivement le rouge c'est là où pour cette condition de vent précise qui est sur la carte, le niveau sonore sera augmenté. C'est ce que c'est ce que j'ai dit pendant ma présentation, on est que sur des secteurs qui sont non habités. Le blanc, c'est que c'est zéro, mais c'est pour donner une illustration en fait.

**P7 : M. BERTON**

Ha bon ? Ce n'est pas habité à La Pinarié.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Mais ce n'est pas dans le rouge La Pinarié.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

J'avais une autre main qui se levait.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Bonjour, je suis madame Win Marie-Thérèse. J'ai une question sur la pancarte qui est actuellement sur au niveau des éoliennes actuelles. Sur cette pancarte, je suis passée il y a 3, 4 jours, et elle est ancienne, et il y a marqué *ABO Wind*. Alors ce que j'ai compris c'est que l'entreprise qui a posé ces six éoliennes est différente de la vôtre et je pense que vous vous appelez bien, bon maintenant vous avez changé mais c'était bien au départ ABO Wind non ?

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Oui tout à fait vous avez raison, on a changé de nom l'année dernière oui.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

D'accord, alors pourquoi sur cette ancienne pancarte vous êtes noté ABO Wind ?

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Tout simplement comme vous l'avez noté, elle est ancienne, elle n'a pas été changée.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Ça veut dire quoi ABO Wind, ça veut dire que c'est vous qui avez fait ces six éoliennes, qui vous avez placé ?

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Oui.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Alors pourquoi au départ, vous dites que c'est une entreprise différente qui a fait les six éoliennes.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Je pense qu'il y a un malentendu. ABO Wind, c'est l'ancien nom d'ABO Energy. On a changé de nom il y a 1 an parce qu'en fait Wind, c'est la traduction en anglais de *éolien*, de *vent* si vous voulez. Et donc maintenant comme on fait du photovoltaïque, de l'agrivoltaïsme et de l'hydrogène et du stockage, on a voulu changer de nom pour héberger toutes ces énergies. Donc on s'est appelé de ABO Wind à ABO Energy. Après c'est vrai que les infrastructures qui sont déjà en place sur les sites en exploitation, notamment le parc de Cuq Serviès, nous n'avons pas changé tout le marketing des panneaux d'information.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Mais c'est vous qui avez réalisé ces six éoliennes en 2009 ?

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Oui.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Alors ce que je ne comprends pas, ce que j'ai lu c'était ces 6 éoliennes, elles étaient faites par une autre entreprise qui devait se charger de les démolir et même au niveau de l'environnement, pour les détruire, vous disiez que vous ne pouviez pas assurer que c'était...

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Ah oui, donc là vous parlez de la *société de projet* effectivement. Donc vous demandez qui détient la propriété du parc éolien ? Peut-être c'est ça votre question. Nous nous sommes développeurs de projets, on les construit et on les exploite. Par contre, on ne possède pas le parc éolien. Ce n'est pas notre propriété. On l'exploite pour le compte d'un propriétaire. C'est ça la différence. Donc ce parc-là appartient, non pas à notre entreprise pour laquelle on travaille avec Claire, mais à une société qui s'appelle Clearvise qui détient cette ce parc éolien.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

D'accord. Et donc, vous les avez faites et vous ce n'est pas vous qui allez les démonter ?

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Alors dans le cadre de notre accord avec cette société qui détient le parc éolien, nous avons convenu de travailler sur le renouvellement du parc mais aussi sur bien évidemment comme l'a expliqué Claire, un phasage le plus court possible entre la déconstruction du premier parc et le renouvellement du nouveau parc. Donc évidemment qu'on aura très certainement un contrat de gestion pour la déconstruction du parc puisqu'on veut faire un simple et unique chantier, pour limiter le temps sur les impacts au sol, sur la biodiversité et les riverains. Donc oui, effectivement pour l'instant, il n'y a rien qui est fait puisque le projet n'est pas autorisé, mais à terme on espère bien pouvoir démanteler le parc et reconstruire le nouveau parc pour le compte de cette société.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Parce qu'il y avait aussi, vous aviez dit qu'il fallait attendre les 20 ans de cet ancien parc pour le tester, et pour voir s'il était toujours efficace et pour voir s'il était nécessaire de le changer. Alors que vous allez maintenant tout d'abord obtenir tous les accords pour faire le nouveau parc. Donc je pense que ce n'est pas logique de faire le dossier de construction pour avoir les accords des nouvelles éoliennes et après, à posteriori, vous allez voir si les anciennes éoliennes fonctionnent, si elles peuvent toujours servir, il y a quelque chose qui ne va pas.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Non, je pense qu'il y a un petit malentendu, c'est qu'une éolienne, elle a une durée pour un constructeur de 20 ans. Voilà, c'est la durée, c'est sa garantie, c'est sa certification, c'est 20 ans. Ici, les éoliennes qu'on en a, bon, elles approchent un petit peu la date. Au-delà des 20 ans, pour continuer à pouvoir produire avec ces éoliennes, il nous faut des extensions de garantie de vie. Donc là, il faut faire un travail vraiment de rigueur comme une grande révision générale du parc et travailler sur la durabilité de chaque pièce à l'intérieur de cette machine. Nous, l'option qu'on a choisie ici, ce n'est pas forcément de faire durer le plus longtemps possible le parc existant, c'est de travailler à son renouvellement, pour produire plus d'énergie avec moins d'éolienne. C'est ça notre objectif. Et le propriétaire du parc est d'accord avec cet objectif, c'est le sien aussi. Donc il a pour objectif que l'on arrive, à la fin des 20 ans d'exploitation de ce parc, avec une autorisation délivrée par la préfecture et qui soit purgée de tout recours, donc constructible. C'est ça l'objectif, c'est qu'au bout des 20 ans, on arrive à pouvoir construire le nouveau parc. Ça ne sera ni à avant ni après, ça sera passer les 20 ans d'exploitation de ce parc.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Et sur donc sur cette autre pancarte, c'est toujours la même pancarte, j'ai vu que les six éoliennes, elles devaient faire 26 millions de kWh/an. Et vous écrivez qu'en fait, elles ont fait 18 000 kWh/an.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Là vous parlez la production potentielle du parc. Et donc quelle est votre remarque ?

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Sur votre pancarte, il y a marqué que ce qui est prévu, c'est 26 000, et vous vous dites qu'en fait ça fait 15 ans et elles ont fait 18000.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Le vent varie chaque année donc je ne sais pas exactement mais on est on oscille entre 18 500 et jusqu'à 23 000 dans les bonnes années.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Sur la pancarte qui a écrit 26 millions.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

On pourrait changer la pancarte.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Non mais ça veut dire que vous vous jouez avec les chiffres ? Vous vous dites des chiffres. Donc maintenant, on peut partir sur 22 000. Donc s'il faut, ce n'est pas fiable.

Et c'était pour 13 000 habitants, je pense l'électricité ou 5 000 familles. Donc je ne vois pas bien l'intérêt de ces chiffres.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Ce sont des ordres de grandeur. Nous connaître la production du parc, ça nous permet avant de le construire, de pouvoir définir un business plan, de voir si le projet il est viable, d'avoir un emprunt bancaire etc. Peut-être effectivement on pourrait changer la pancarte et adapter la production avec ce qui a été la réalité pendant ces dernières années.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Ce que je veux faire apparaître, c'est qu'en fait vous jouez avec les chiffres et que finalement, s'il faut, quand ça sera fait dans 10 ans, on va s'apercevoir que ces deux éoliennes elles ne font pas mieux que les autres et voilà.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Alors nous notre objectif c'est quand même d'être le plus dans la vérité possible au niveau de la production parce que la production c'est le gagne-pain d'un parc éolien. Un parc éolien gagne son argent en vendant l'électricité. Donc si un parc veut rembourser son emprunt bancaire qui a permis sa construction, il faut bien qu'il produise. On a aucun intérêt à sous-estimer ou surestimer la production. On a plus intérêt à être dans le juste. Après, il est vrai que c'est possible qu'il y ait des variations entre le prévisible et la réalité.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

C'est ce qui est écrit sur la pancarte.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

C'est ce qui a été écrit à l'époque.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

À l'époque oui. Mais bon, je veux dire que c'est toujours avec le même principe. J'ai aussi une autre remarque sur une autre pancarte, c'est en fait, j'avais, près de chez moi, un avis de la consultation du public et elle a été enlevée depuis fin septembre.

Alors ça, je me demande si ça paraît légal. Normalement, elle doit rester jusqu'au 15 octobre. Voilà ma remarque.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Merci. Vous avez une réaction à la dernière remarque de madame ?

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Ce qui se passe malheureusement quand il y a des affiches. Alors maintenant, ce sont des affiches vertes dans le cadre de cette nouvelle procédure. Avant c'étaient des affiches jaunes. Ce qui se passe c'est qu'il y a des gens qui les arrachent. Et ce qu'on demande nous, commissaires enquêteurs, souvent aux porteurs de projet, c'est de faire des tournées avec un commissaire de justice pour voir si elles y sont toujours et éventuellement pour les remettre. Voilà, c'est comme ça.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

J'ai appelé la mairie de Serviès, ils m'ont dit qu'ils allaient la remettre et ils ne l'ont pas remise.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Vous avez une question ? Donc vous demandez à ce que la pancarte soit remise ici. Très bien.

**P1 : M. Christian BENOS**

Christian Benos. Je voudrais revenir sur la distance des éoliennes. Pour mon information d'une part, et puis d'autre part pour voir un petit peu la gêne occasionnée vis-à-vis de certains riverains. Aujourd'hui, une des éoliennes les plus proches est à 500 m d'une habitation et vous le savez comme moi, il y a une personne, un couple qui habite là et qui se plaint de la gêne occasionnée par ces éoliennes, dont, dans certaines périodes de fonctionnement, avec le vent, etc. Donc aujourd'hui, on augmente la capacité de ces éoliennes, on augmente la puissance. Est-ce que vous pouvez affirmer qu'effectivement il n'y a pas de riverain qui va se trouver impacté par une gêne de ce type, par les nouvelles éoliennes.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

L'acoustique des parcs anciens, donc les éoliennes que vous avez ici là, les V90, elles fonctionnent avec juste deux modes, le mode 0 ou le mode 1. Donc c'est soit elle ne marche pas, soit elle marche. Les éoliennes de nouvelle génération, donc celle du projet, elles fonctionnent avec une douzaine de modes possibles de réglage acoustique. Pourquoi ? Parce qu'à l'époque dans la conception d'il y a 20 ans, il n'y avait peut-être pas la même finesse et la même appréhension des enjeux, des impacts acoustiques. Donc ça c'est vraiment pour nous une révolution, c'est qu'on peut être beaucoup plus fin à différents secteurs de vent en fonction des vents dominants mais aussi les vents les plus faibles, pour réguler la machine. Ça c'est une réalité. Donc quand vous me dites *est-ce que vous allez respecter la réglementation la réglementation acoustique* ? Je vous dis oui. Pourquoi ? Parce que comme l'a exprimé Claire, on aura un plan de bridage acoustique sectoriel en fonction des deux machines qui seront installées. Et comme vous le savez, on est beaucoup plus loin des habitations. Le parc ancien était avant le régime ICPE, donc il y a des éoliennes qui étaient à moins de 500 m. Ça c'est une réalité. Et dans la nouvelle conception du parc, on s'est éloigné des habitations, on a tenu compte de la distance. Donc ça ce

sont les deux engagements qu'on peut prendre. La distance, qui est réglementaire maintenant, et ensuite la capacité des éoliennes de nouvelle génération à préserver l'acoustique des sites. Et enfin, comme tu l'as dit très justement, on a, après la construction du parc, on a un plan qui est fait avec la DREAL, avec les ICPE de la DREAL, sur 4 semaines consécutives, les éoliennes sont mesurées, de façon à voir si notre parc est conforme au niveau acoustique, et s'il ne l'est pas, ça a pu nous arriver sur d'autres sites, et bien on refait des mesures et on réajuste le plan de bridage. Donc il y a des réserves qui sont émises par l'ICPE sur l'acoustique, sur le plan de bridage que l'on avait mis dans le dossier. Donc tout ça c'est vraiment hautement regarder par les services de l'État parce qu'on sait que c'est un point qui centralise beaucoup de crispation à la mise en service d'un nouveau parc et on est très vigilant par rapport à ça. Donc dans nos calculs, on a toujours tendance à être très conservateur, plus conservateur. Par contre, si vous me dites "*Oui, on sait que l'enjeu acoustique du parc existant, il nous pèse. Il nous pèse encore beaucoup dans nos échanges avec les riverains* », on essaie de trouver des solutions techniques mais sur certaines machines, Monsieur Birbès le sait bien, on ne peut pas tout changer en fait. Donc c'est aussi une des raisons pour lesquelles on avance sur le renouvellement, c'est parce que sur type de machine on ne peut pas réguler de la meilleure des façons.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Merci, une autre question.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Même si vous réglez l'aspect acoustique, il y a l'aspect visuel. Vous n'allez pas arrêter la machine dès que quelqu'un regarde l'éolienne. Non ?

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Je n'ai pas compris votre question.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Vous parlez de l'aspect acoustique mais il y a l'aspect visuel. Quelqu'un qui habite à 500 m, il est à 500 m. Et à 500 m, il faut savoir qu'à 500 m d'une éolienne de 200 m, l'impact, pour s'en rendre compte vraiment, il suffit de se mettre à 312,5 m d'une éolienne de 125 m. Pour des questions de proportionnalité, pour l'aspect visuel. 312 m d'une éolienne de 125 m, elle est très prégnante l'éolienne. Bon, je veux revenir aussi sur l'aspect visuel. L'aspect visuel, quand on regarde le parc éolien, dans toutes les séquences que vos conseils ont faites, ils ne parlent pas de mouvement de l'éolienne. Elles ne sont pas fixes. Les pales ne sont pas fixes, elles tournent. Et quand on regarde le parc, qu'est-ce qui attire l'œil ? C'est ce mouvement. Ce mouvement, si on compare le mouvement des 6 au mouvement des 2, on regarde les surfaces balayées. La surface balayée des futures éoliennes, c'est pour chaque éolienne, c'est 2 hectares. Donc au total, ça fait 4 hectares. Pour les actuels, c'est 0,5 hectares. Quand on multiplie par 6, ça fait 3 hectares. Donc il y a une différence, un impact plus grand. On passe de 3 à 4. Première chose. Deuxième chose, quand on regarde le parc éolien, si on est dans un environnement immédiat ou rapproché, est-ce qu'on voit les six d'un coup ? On ne les voit pas les six d'un coup, parce qu'elles sont étalées, mais on voit les deux d'un coup. C'est à dire que si on en voit que deux par exemple, ou trois du parc actuel, ça fait 1,5 hectares. Quand on

regarde les deux, ça fait 4 hectares. Donc quel est l'impact le plus important ? Ça sera avec les nouvelles éoliennes, madame.

#### **Quelques personnes**

Très bonne remarque, bravo.

#### **P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Bon, autre chose. Autre question sur la DGAC. Donc on vous disait ces éoliennes sont trop hautes. Bon, je pose la question et puis après elle répondra. Il y a trois aéroports qui sont concernés. Un, il faut réduire de 30 m, l'autre il faut réduire de 7 m. Et celui d'Albi Séquestre a donné un avis défavorable, sans justification. Alors, pourquoi vous continuez à vous entêter avec des éoliennes si hautes ?

#### **S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Sur l'impact visuel, il n'y avait pas de questions claires et précises. Je vais juste quand même préciser, repréciser, que l'évaluation de l'impact, elle ne dépend pas non plus de la surface balayée par les pales au total dans un champ visuel, c'est beaucoup plus complexe que ça. Ce n'est pas mon avis, c'est l'avis des experts. C'est l'analyse des experts. Je ne fais que retracer ce qui a été dit.

En ce qui concerne la DGAC, effectivement, il y a trois entités concernées. En ce qui concerne Albi, l'avis négatif de Albi provient d'une erreur dans les données d'entrée dont disposait la DGAC. C'est important de le préciser. Vous pouvez comparer les données d'entrée de la DGAC avec les données d'entrée du parc éolien, nous, ce qu'on a déposé, et vous verrez qu'il y a quelques mètres de différence qui font tout en l'occurrence pour Albi. En ce qui concerne l'aéroport de Toulouse Blagnac, effectivement, on va devoir adapter la hauteur de nos éoliennes. Ça, c'est ce que j'ai dit au début. On devra baisser légèrement la hauteur maximale. Le chiffre précis n'est pas encore défini, puisque on est en train de discuter avec eux. Et en ce qui concerne Castres, il faudra effectivement aussi, via les discussions avec l'aviation civile, voir ce qu'on peut faire comme modification. Notamment essayer de modifier les publications aéronautiques. Donc il y a encore du travail effectivement. L'idée c'est de poursuivre le projet avec des hauteurs comme on les a explicités avant et de permettre sa réalisation.

#### **S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Très bien. Merci. On reprend les questions.

#### **P9 : M. Jean BIRBES**

Jean Birbès. Je reviens sur les nuisances sonores. Vous semblez dire que c'est garanti, que la réglementation sera respectée. Mais actuellement, ce n'est pas le cas. Ça fait des années que j'en parle, que j'ai des contacts avec pas mal de monde chez vous. On me dit toujours on va brider, on va brider, mais ce n'est pas le cas du tout. Et maintenant, en plus avec la dégradation des éoliennes actuelles, il y a ce qu'on appelle une *TAVE*, c'est-à-dire un trouble anormal du voisinage. Parce que quand les éoliennes ne tournent pas, c'était le cas ce matin, c'est assez marrant d'ailleurs, parce que on est là aujourd'hui et ce matin ça ne tournait pas, mais il y a un bruit, un bruit permanent qui ressemble par exemple à une machine à laver, mais une machine à laver ça dure 30 minutes. Là c'est toute la journée un bruit de moteur, de vent, de *je ne sais pas quoi*. Alors que ce matin il n'y avait rien, aucun vent, aucune qui tournait, et des exemples comme ça j'en ai à longueur de journée. Donc vous

dites la réglementation sera respectée, mais comme actuellement elle ne l'est pas, je me permets de mettre en doute cette affirmation. Comment vous pouvez garantir que ce sera respecté ? Parce qu'une fois que les éoliennes seront en place, quand ce n'est pas respecté comme c'est le cas actuellement, à part d'aller porter plainte de si de ça, ce qui est emmerdant, il n'y a rien qui se passe quoi. Voilà.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Alors, je me permets de vous répondre parce que c'est un sujet qui nous tient à cœur depuis plusieurs années. Vous avez dit vous-même, que vous avez vu beaucoup de personnes chez ABO Energy, essayées de trouver une solution. Donc merci de le dire, parce qu'en fait là, on ne fait pas rien pour le sujet qui est le vôtre. Maintenant, la machine en elle-même ne permet pas, comme je l'expliquais, de réguler mieux le bridage en fait, elle ne peut pas être bridée, elle n'a pas suffisamment de modes. Est-ce que c'est cette éolienne précisément, qui, avec le temps, n'est plus émergente qu'elle ne l'était à l'initiative, au départ ? Je pense qu'il y a pas mal de choses qui ont été mises en place. On teste des éléments, on a testé des systèmes d'arrêt, on a testé du bridage sectoriel pour vous. On teste beaucoup de choses pour essayer de faire descendre cette émergence. Alors, la réglementation, *[interruption inaudible]* Oui, je suis d'accord avec vous, la loi, c'est la loi. On essaie de mettre en place des solutions techniques avec le turbinier qui est Vestas ici, et qui est lui, voilà, en responsabilité de cette machine. C'est le constructeur. Donc, on essaie de trouver petit à petit des solutions. Après, quand vous dites que la réglementation, elle n'est pas respectée, c'est un peu dur à entendre parce que c'est vrai que à l'initiative sur ce parc, on avait des distances aux habitations qui étaient trop proches. On n'était pas encore dans un régime ici ICPE, maintenant on est à 500 m, donc là vous êtes en train de nous en vouloir pour quelque chose qui, pour une loi qui ne s'appliquait pas en fait. C'est comme à l'époque, j'aime bien les métaphores, *vous n'aviez pas besoin d'une ceinture de sécurité quand vous avez appris à conduire*. Maintenant, la réglementation, c'est effectivement de porter une ceinture de sécurité. Donc là on est en train de d'essayer de rattraper la problématique, mais elle est avant tout technique et elle est avant tout industrielle. Et vraiment, on est en train de chercher des solutions, mais on en a peu, et elles émanent avant tout du turbinier. Maintenant sur le nouveau projet, ce qui est intéressant c'est qu'on peut, avec la conception des machines et les 20 ans d'expérience qu'on a comme retour, déjà la machine elle est acoustiquement capitonnée à l'intérieur elle a beaucoup moins de bruit. Le bruit que vous vous décrivez de machine à laver si j'ai bien entendu, c'est associé à la ventilation des moteurs. Et maintenant, ce type de ventilation n'existe plus sur les nouvelles machines. Il y a des trappes d'aération, il y a des grilles d'aération. Il n'y a plus de machines qui permettent de ventiler l'intérieur du moteur de la machine. Ça c'est une réalité. Donc il n'y a plus de ce bruit qui existe. Maintenant la réglementation, oui, elle va être appliquée et les éoliennes vont être bridées sous un plan sectoriel comme l'a expliqué Claire. Donc oui, quand je vous dis *ça sera conforme à la réglementation*, ça le sera.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Merci, Monsieur Coustel ?

**P3 : M. Henri COUSTEL**

J'aimerais quand même qu'on nous donne des précisions, de manière complète, sur ces véritables hauteurs prévues, parce que depuis le début, on a eu plusieurs

arguments qui ont été donnés, mais ces arguments sont contredits d'une minute à l'autre. Je voudrais qu'on nous présente et là il faudra faire peut-être un autre projet ou renoncer complètement à ce projet, parce que la vie des gens en avion ne dépend pas de 1 m ou 2 de plus sur la hauteur des éoliennes. C'est beaucoup plus grave que de faire des élucubrations sur des discussions de hauteur. Oui, il faudrait quand même revenir les pieds sur terre. Merci.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Je me permets de prendre la parole par rapport à ce que vous venez de dire. Sur l'aéronautique, il y a deux cas. Il y a le cas du vol à vue, le VFR. Je ne pense pas qu'il y a un pilote assez fou pour passer sur l'éolienne, il passe à droite, à gauche ou au-dessus, il y aura *[interruption inaudible]*. Je n'ai pas fini de parler monsieur. Je vous ai laissé vous exprimer, s'il vous plaît, vous me laissez m'exprimer. Donc il y a deux cas. Il y a le cas du vol à vue, je connais un peu puisque je suis un ancien pilote. Puis, il y a le cas des vols commerciaux. Là, c'est les IFR et ce sont des vols aux instruments, et là ça pose problème parce que le vol aux instruments, on vole même si on n'y voit rien du tout et donc l'éolienne ne peut pas la voir. Donc pour les vols commerciaux, à mon sens, c'est beaucoup plus grave que pour l'aviation de loisirs.

**P3 : M. Henri COUSTEL**

Je rajouterai que lors du transport d'urgence du SAMU par hélicoptère, le risque est encore aggravé. Parce que les pilotes d'hélicoptère ne sont pas censés savoir qu'il y a des éoliennes de 200m de hauteur.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Mais c'est pareil, soit le transport du SAMU se fait du jour, le pilote y voit, il est en vol à vue et on est ramené au vol de loisir, là il n'y a pas de problème. Le problème, c'est la nuit, c'est quand il y a du brouillard, c'est quand on ne voit pas, le problème, il est là.

**P3 : M. Henri COUSTEL**

Et il y a aussi le vol des avions militaires.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

C'est autre chose, parce qu'ils ont routes pour passer et si la route elle ne passe pas là, il n'y a pas de problème.

**P3 : M. Henri COUSTEL**

Ça passe sur les maisons du côté de la Broque. Il y a eu plusieurs passages d'avion militaire qui était à moins de 100 m d'altitude. Pour l'entraînement, je suppose. Les éoliennes, elles disparaissent, quand les avions militaires arrivent, elles se couchent pour laisser passer les avions.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Les avions militaires ils passent là *[M. Azimont montre la cartographie aéronautique]*.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Il y a un couloir aérien pour l'aviation militaire.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Albi ? au nord d'Albi ? Non il ne passe pas au nord d'Albi ! Ils passent sur Lautrec. Il y a beaucoup de Puycalvelois qui peuvent vous le dire.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

On va laisser la parole au porteur de projet parce qu'on a parlé de l'aviation civile et l'aviation militaire. Qu'en est-il ?

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Oui, excusez-moi juste, je ne peux pas ne pas apporter quand même une précision. Est-ce que vous imaginez un seul instant, qu'avec notre projet éolien, nous en tant que porteur de projet ou l'administration qui autoriserait un projet, puisse à un seul instant envisager un projet qui porterait atteinte à la vie des gens. C'est ça qui me fait sursauter concernant votre remarque. Là, on ne parle pas de la vie des gens, là, on parle de quelques mètres de secteur de sécurité, de sécurité de sécurité, de sécurité, de l'aviation civile. Est-ce que vous imaginez qu'on porterait un projet qui puisse porter atteinte à la vie des gens ? Sincèrement, je pense que c'est important de préciser qu'à aucun moment, notre projet ... on parle de quelques mètres d'une restriction aéronautique qui est dans des marges de sécurité mais vraiment ++. Je crois que vous ne vous rendez pas compte à quel point, que ce soit l'aviation civile, l'armée, Météo France, quelles que soient les entités, elles prennent des mesures de sécurité, que l'administration et la préfecture n'autorisent pas des projets qui pourraient porter atteinte à la vie des gens et que nous en tant que porteur de projet, jamais on n'envisagerait ça non plus.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Le préfet il n'autorisera pas si ce n'est pas possible.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Est-ce que je peux donner la parole au monsieur qui est à côté de vous ?

**P8 : M. X (nom intranscriptible)**

Monsieur X, je reprends votre expression « *la vie des gens* ». Je dis qu'il y a un impact sur la vie des gens. Pourquoi ? On sait que les pales s'usent, c'est-à-dire que les particules de métal des pales sont projetées aux alentours. Les gens qui habitent autour respirent des particules de métal qui proviennent des pales. Croyez-vous que la vie des gens ne soit pas impactée par cet aspect-là ? Et croyez-vous que, les pales qui seront plus hautes et plus longues, ça sera pire. Pourquoi ? Parce que la vitesse des pales, l'arrachement sera plus important et la vitesse de projection sera plus importante aussi. Donc, les gens seront impactés à plus de 500 m.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Alors, je voulais juste vous dire que les pales des éoliennes sont composées, pas de métal, elles sont composées de fibres de verre. C'est un petit peu les mêmes matériaux qu'un bateau, qu'une coque d'un bateau. Le métal, vous l'avez dans la tour. Celle-ci, elle n'est pas mobile, elle est statique. Vous l'avez dans les écrous, dans différentes parties de fondation, mais vous n'avez pas de métal sur les pales. C'est la pièce en rotation et même dans la nacelle, vous n'avez pas de métal, parce que ça serait trop lourd comme matériau. Voilà.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Peu importe Madame, c'est encore plus grave. Les particules de matière *[inaudible]*, de fibres de verres, ou de polyester...

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Alors, est-ce qu'il y a un complément de questions que vous voulez apporter ?

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

C'est encore plus grave de projeter des particules.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Je n'ai pas parlé de projection.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

De produit synthétique.

**P3 : M. Henri COUSTEL**

Plus légères, ça va plus loin.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Je n'ai pas parlé de de projection. Vous ne m'avez pas entendu parler de projection. Je dis que la matière première la matière première ce n'est pas du métal *[interruption]*.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Il y a de l'usure donc de la projection *[interruption]*. Attendez, on s'entend bien, il y a de l'usure. Il y a de la projection. S'il y a de l'usure des matériaux synthétiques. Il y a donc de la projection dans l'atmosphère et étant beaucoup plus léger, ça va encore plus loin avec la vitesse des bouts de pale. En bout de pale, on est à 360 km/h Madame.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Excusez-moi, je reprends le micro, comme ça le porteur de projet peut répondre et on ne rentre pas dans un débat.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

S'il y a des résidus des matériaux composites des pales qui se désintègrent dans l'atmosphère, on parle de quelques grammes ou quelques centaines de grammes, en aucun cas dans des dimensions qui peuvent entraîner des répercussions sur l'environnement. Moi, je suis curieuse de savoir où vous avez tiré cette information.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Il y a des documents qui le prouvent, oui Madame. C'est nocif, on ne s'en rend pas compte mais il y a une certaine nocivité.

**P10 : Jean-Christophe**

Jean-Christophe [...] alors, vous avez parlé de voie de secours tout à l'heure dans votre présentation et je voulais savoir donc à quoi servent ces voies de secours et s'il y a une voie de secours c'est qu'il y a un risque et quels sont les risques qui pourraient survenir ?

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Vous parlez des voies de secours incendie vous parlez de *[interruption]*.

**P10 : Jean-Christophe**

Vous avez parlé de de voie de secours tout à l'heure dans votre présentation, j'ai noté.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

C'était en lien avec la slide sur les prescriptions contre la lutte pour les risques incendies ?

**P10 : Jean-Christophe**

Apparemment *[inaudible]*.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Non, alors je ne sais pas pourquoi voie de secours. Nous on a tout un réseau de chemin d'accès qui permet d'arriver jusqu'aux éoliennes et les dimensionnements de ces voiries d'accès doivent respecter certaines prescriptions du SDIS en termes de largeur, pour que, si jamais il y a une intervention des secours incendie, donc un incendie qui se déclare dans le couvert forestier, ils *[les camions de pompiers]* puissent intervenir en toute sécurité, ils puissent se croiser, faire demi-tour, etc. Donc ça, ce sont *[interruption]*.

**P10 : Jean-Christophe**

Donc il y un risque d'incendie ?

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Comme partout, on reste dans une zone forestière donc comme partout en France, dans toutes les zones forestières, le risque incendie est à prendre en compte et il faut adapter le projet. En l'occurrence, il y a des arrêtés départementaux qui définissent toutes les modalités que doivent respecter les porteurs de projet, même les habitants du territoire.

**P10 : Jean-Christophe**

Il y a-t-il des éoliennes qui prennent feu ?

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Ça peut arriver, c'est très rare, il y a des systèmes de sécurité à l'intérieur des nacelles, je pense notamment à ça, et des systèmes d'alerte surtout pour les secours, donc des systèmes de détection, de calfeutrage et d'alerte des secours.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Merci.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Alors j'ai entendu que vous étiez sensible par rapport au bruit, je voulais savoir si vous étiez sensibilisé par les infrasons. Si vous avez entendu parler du syndrome éolien qui peuvent toucher certaines personnes, qui les font déménager, qui ne peuvent plus vivre que chez elle ?

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Oui, on sait un petit peu de quoi il s'agit. Après, on se base aussi sur les rapports de l'agence régionale de santé qui a effectivement étudié de près ces configurations de syndrome éolien. Donc jusqu'à présent, l'infrason effectivement qui est émis par une éolienne à la hauteur de la nacelle n'a pas de... Pardon, je vais m'exprimer un petit peu mieux. Les infrasons qui sont émis dans le cadre d'un fonctionnement d'une génératrice dans une nacelle à hauteur (à 80 m ou 90 m de hauteur) n'a pas d'incidence notable sur le corps humain ni même sur les élevages puisque c'est ça dont il s'agit aussi. Et ça c'est l'agence régionale de santé qui en parle et l'ANSES, l'institut aussi de santé et de sécurité. Donc ça je ne sais pas si vous l'avez lu mais en tout cas il y a pas de de cause à effet direct entre le fonctionnement d'une éolienne et les problématiques qui peuvent être perçues sur la sensibilité des riverains à côté d'un parc éolien.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Et est-ce que vous avez pris connaissance des études qui ont été faites de pendant 4-5 ans par le CNRS ou par d'autres et justement c'était en avril 2024, courant 2024, qu'il devait y avoir des résultats et que c'étaient les entreprises justement qui étaient sollicitées pour avoir les résultats. Donc vous n'avez eu aucun résultat de ces [interruption].

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Non, très honnêtement ça ne me parle pas. On n'a pas été sollicité [interruption].

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Ça s'appelle PIBE.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Comment vous dites ?

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

PIBE. Il y a des études qui ont commencé en 2019 et d'autres en 2020 et il devait y avoir les résultats qui devaient se faire courant 2024.

**S5 : M. Pierre CAMARDA, Commissaire Enquêteur Suppléant**

Vous les avez publiés sur internet là Madame. Vous pouvez les trouver facilement.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Les résultats, je n'ai pas réussi à trouver, à chaque fois c'était [interruption].

**S5 : M. Pierre CAMARDA, Commissaire Enquêteur Suppléant**

Si, si, vous avez des résultats publiés, il faut taper le [interruption].

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Je ne sais pas si on vous a entendu.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Par contre les entreprises qui construisent les éoliennes [interruption].

**S5 : M. Pierre CAMARDA, Commissaire Enquêteur Suppléant**

Je dis ça simplement pour aider, c'est tout Madame. J'ai simplement tapé *syndrome éolien* sur le moteur de recherche et j'ai les résultats qui se sont affichés donc vous devez pouvoir les trouver facilement.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Sur ces études ?

**S5 : M. Pierre CAMARDA, Commissaire Enquêteur Suppléant**

Oui. Oui.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

Bon, mais je pense que ce n'est pas... comme ils disaient tout à l'heure qu'en 2009, ils n'avaient pas tenu compte de la loi sur les 500 mètres et donc que ce n'était pas leur faute si maintenant les machines elles faisaient du bruit parce qu'à l'époque il n'y avait pas eu des lois. Je pense que dans quelques temps il va y avoir des lois qui vont tomber là-dessus, sur les infrasons et puis voilà les éoliennes qui vont être construites dans quelques temps on pourra dire la même chose, qu'on ne savait pas, qu'on n'avait pas eu encore de loi.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Je peux apporter une petite précision quand même, une petite correction par rapport à ce que vous venez dire. Le parc éolien a dû s'adapter à la réglementation. S'il y a une loi qui apparaît pendant l'exploitation du parc éolien, on doit s'y conformer. Si la loi dit qu'un parc en exploitation doit s'y conformer, on s'y conformera. Et j'apporte une précision sur la partie infrason, vous avez une partie dans le dossier d'étude d'impact aussi, vous pouvez regarder et vous avez quelques éléments plus techniques sur les émissions potentielles du parc et les incidences potentielles.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Merci. Est-ce qu'il y a une autre question ?

**P1 : M. Christian BENOS**

Oui, c'est la notion de bruit. Tout à l'heure, vous parliez de bridage et donc le bridage vous le faites lorsqu'effectivement on dépasse un niveau de bruit. C'est ça ?

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Oui. En fait, ça dépend des vents dominants, de leur force et puis des points qu'on a mesuré en fait tout autour du parc.

**P1 : M. Christian BENOS**

Et donc ce facteur de bruit prend le dessus sur la production, c'est-à-dire qu'on n'hésite pas à brider si on dépasse un certain seuil de bruit ?

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Oui. Oui.

**P1 : M. Christian BENOS**

Au détriment de la production ?

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Oui, c'est le cas. Sur ce parc là je ne sais pas quel est le résultat mais en général on est entre 5 et 12 % de perte de production associée au bridage acoustique.

**P1 : M. Christian BENOS**

Alors, j'ai une autre question. C'est au sujet, si vous voulez, du dimensionnement aujourd'hui de la ligne 20 000 V. Je pense que c'est du 20 000, qui part donc du poste de livraison et qui va jusqu'à Graulhet, au poste de distribution. Donc en fait si, pour que tout le monde soit..., je ne veux pas entrer dans les données techniques mais on a l'éolienne avec le haut-parleur avec le mât, donc l'éolienne produit 380 V et on descend au pied du mât, et dans ces mâts au niveau de chacune des éoliennes on a un transformateur 380-20 000 V. C'est ça ?

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Oui.

**P1 : M. Christian BENOS**

Voilà, et de ce transformateur, donc, on part, avec chacune des éoliennes, et on va jusqu'au poste de livraison ?

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Poste de livraison dans un premier temps.

**P1 : M. Christian BENOS**

Poste de livraison qui est dans la forêt.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Qui sera au même endroit que le parc actuel.

**P1 : M. Christian BENOS**

Voilà. Est-ce qu'il sera au même endroit ?

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Oui.

**P1 : M. Christian BENOS**

Il ne changera pas ?

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Alors le poste lui-même changera mais il sera au même emplacement.

**P1 : M. Christian BENOS**

Et de là on part donc en 20 000 V en ligne enterrée jusqu'à Graulhet. Donc moi ma question c'est : aujourd'hui donc on augmente, on change ces éoliennes, on en met deux, on augmente la production, donc en conséquence, dont le dimensionnement entre guillemets, enfin l'intensité qui va être produite va être supérieure. Donc, est-ce que on garde les lignes actuelles ? Je pense que oui, voilà les lignes 20 000 V.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Oui. L'idée c'est de réutiliser le raccordement existant.

**P1 : M. Christian BENOS**

Et moi j'aimerais savoir, si vous voulez, est-ce qu'on est en limite d'utilisation de ces 20 000 V qui vont à Graulhet ou est-ce qu'on a encore de la marge ?

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Le parc actuel fait 12 MW. Nous on planifie maximum 12 MW, donc on pourra réutiliser le raccordement externe. C'est en termes de puissance que ça se joue.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Le câble peut admettre jusqu'à 13 MW, si c'est votre question. Vous voulez faire un projet photovoltaïque ?

**P1 : M. Christian BENOS**

Pas du tout. Non mais c'est vous, je *[inaudible]*.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Donc la limite c'est 13.

**P1 : M. Christian BENOS**

Donc la limite qu'on peut installer c'est 13 MW. La ligne 20 000 aujourd'hui peut supporter 13 MW.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Oui.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

D'autres questions ?

**P6 : M. Christian MONTAGNE, Maire de Cuq**

Moi ce que je retrouve ici, c'est qu'on a des informations nous en tant que mairie que les gens apparemment n'ont pas. Alors je ne sais pas comment, peut-être, il faudrait procéder à l'avenir. Je pense d'une éolienne, vous parlez de l'entretien, on a une éolienne qu'il a fallu faire venir une grue quand même pour changer carrément. Donc ça veut dire que l'on peut avoir du matériel qui n'arrive pas au bout de ce que vous avez prévu. Ça arrive dans n'importe quoi. Après comment la communication peut se faire entre, si vous voulez, nous mairie et la population ? C'est peut-être là qu'il faudrait axer davantage d'information peut-être, je n'en sais rien.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Vous parlez pendant l'exploitation des parcs ?

**P6 : M. Christian MONTAGNE, Maire de Cuq**

Par exemple.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Ou pendant le développement parce que là on est pendant le développement du nouveau projet, on n'est pas encore dans la phase d'exploitation. Est-ce que c'était une remarque plus sur la partie exploitation ?

**P6 : M. Christian MONTAGNE, Maire de Cuq**

Par rapport à toutes les questions qu'on a, on a beaucoup d'informations qui ont des réponses à ces gens-là et qu'eux n'ont pas mais que nous on a.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Le gestionnaire du parc est toujours disponible pour répondre à ce genre de question normalement, là il y a une *[interruption]*.

**P6 : M. Christian MONTAGNE, Maire de Cuq**

En fait si vous voulez c'est comment faire circuler davantage d'information par rapport à un compte rendu annuel, je n'en sais rien mais, par rapport à ce qui est fait peut-être avant l'entretien je ne sais pas.

**P1 : M. Christian BENOS**

Oui, mais enfin, moi je pense quand même qu'il y a une difficulté c'est-à-dire que si vous voulez *[interruption]*.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Attendez, monsieur le maire complète.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Juste, je complète l'information de Christian. Moi c'est mon 4ème mandat, 9 ans que je suis maire et je n'ai jamais eu personne à la mairie pour parler des éoliennes. Voilà, jamais. J'ai une seule personne qui n'est pas satisfaite. Elle doit être à peu près une semaine par an sur Serviès, je n'ai jamais eu de remontée. C'est factuel, je n'ai pas de position quand je dis ça, c'est factuel. Je n'ai jamais eu personne de Serviès venir me parler des éoliennes depuis 9 ans.

*[Echanges multiples]*

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Alors, je ne pourrais pas donner le micro à tout le monde en même temps. Monsieur avait demandé la parole pour apporter un complément.

**P1 : M. Christian BENOS**

Moi je crois qu'il faut dépassionner le débat parce que sinon c'est... voilà, on campe chacun sur ses positions et puis bon ça devient difficile, on le voit d'ailleurs dans d'autres domaines. Mais moi je pense qu'effectivement il y a des gens dont vous n'avez jamais entendu parler parce qu'il y a peut-être des gens qui ont des questions mais qui par pudeur, parce qu'ils ne connaissent pas, n'osent pas. Je pense qu'il y a ça. Je pense qu'il y a de ça, d'où l'information qui circulerait à un niveau qui soit accessible à chacun. Voilà, je pense que c'est un peu la difficulté moi à mon avis.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

On prend en compte la remarque. Je pense notamment à la partie exploitation, pendant la partie développement on a toujours été disponible pour ça. Mais *[interruption]*.

**P1 : M. Christian BENOS**

Voilà. Oui. Voilà. Donc je crois qu'effectivement oui, *[interruption]* pardon ?

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Je ne veux pas en faire un débat mais ne vous inquiétez pas les gens ne sont pas timides, ils viennent à la mairie, ne vous inquiétez pas.

**P1 : M. Christian BENOS**

Oui, bon.

**P10 : Jean-Christophe**

S'il vous plaît, monsieur le Maire, je suis très étonné de voir si peu de gens de Serviès à cette réunion. Alors, je me demande, est-ce qu'ils ont été informés de cette réunion ? Est-ce qu'ils sont conscients de ce qu'ils vont subir sur leur commune ? Est-ce qu'ils ont été informés des problèmes qui pourraient subir sur la commune, à savoir 4 ans de travaux qui vont nous impacter tous les jours sur leur chemin ?

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Non, il n'y a pas 4 ans.

**P10 : Jean-Christophe**

18 mois.

**P10 : Jean-Christophe**

18 mois c'est déjà pas mal.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

18 mois, sachant que c'est 18 mois non consécutifs et que pour deux éoliennes, on amène six pales, c'est 6 jours par exemple.

**P10 : Jean-Christophe**

On ne vous a pas donné la parole, laissez-moi terminer. Et puis certaines maisons vont avoir une dépréciation de leur valeur parce qu'il y aura des éoliennes dessus. Le camping peut-être aussi va subir, le camping aussi peut-être va en pâtir. Voilà. Et il y aura les gens qui vont avoir le bruit parce que, faire tout ce qu'on vous dit, mais il y aura du bruit, il y aura des nuisances et ces maisons-là vont perdre 30 % 40 % voire plus. Les gens auront payé toute leur vie pour avoir leur maison tranquille, dans une commune tranquille, et ils vont avoir une usine au-dessus de chez eux. Voilà. Alors, je voulais savoir aussi, qu'est-ce qu'il y a dans la balance pour les habitants de Serviès ? Ils ne pourront avoir qu'éventuellement les inconvénients d'une usine. Qu'est-ce qu'ils ont en retour ? Je pense là de vos administrés. Est-ce qu'ils vont avoir l'électricité gratuite pour la commune ? Dans la mairie ? La maison de retraite, etc. Est-ce qu'il y a une contrepartie pour les habitants de Serviès ? Voilà, parce qu'en fait qui c'est qui va gagner des sous là-dessus ? C'est qui ? Ce n'est même pas ABO Wind. C'est quoi ? Ce sont des capitaux allemands c'est ça ? Qui c'est qui au final gagne des sous dans cette affaire ?

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Alors, on va laisser répondre le porteur de projet et monsieur le Maire.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Je vais essayer de répondre dans l'ordre. Alors, je suis pour. Il y a un avis qui a été favorable du conseil municipal, de l'intercommunalité et après j'ai un avis personnel que vous lirez sûrement sur le site. Voilà. Après, on peut être pour, on peut être contre, ça c'est la vie démocratique. Moi, ça ne me dérange pas. Sur la commune, les maisons, si vous en avez une à vendre sur Serviès, vous me le dites parce qu'on est en pénurie de maisons. Dès qu'il y a une maison à vendre, elle se vend en une semaine à peu près. Et au prix, je vous rassure. Non, au prix, au prix, je vous rassure au prix. On n'a pas de souci, on n'a pas d'électricité gratuite, là aussi, je vous le dis, on n'a pas d'intérêt à avoir ABO Wind si ce n'est peut-être une petite enveloppe en fin d'année mais qui est qui nous a permis en tout cas depuis 9 ans de ne pas augmenter les impôts locaux. On n'a pas augmenté les impôts locaux depuis 9 ans. Cette petite enveloppe, elle nous permet de faire ça. Et si un jour il n'y a plus les éoliennes, on réfléchira différemment. Peut-être que pour faire vivre la commune, on sera obligé d'augmenter les impôts locaux. Après, des intérêts personnels pour le pré fleuri, je n'ai jamais entendu parler, je ne sais pas dans quelle démocratie vous *[interruption]* Non, non mais non, il n'y a pas d'intérêt. Je pense que l'électricité est revendue à un fournisseur et nous on n'a pas de souci avec ça. On n'a pas de tarif préférentiel si c'est votre question. Voilà. On vous l'a dit *[interruption]* moi je me répète et je suis juste factuel quand je dis ça. Ça fait 9 ans que je suis maire. Petite commune rurale, je connais tout le monde, quasiment. Je vois tout le monde dans la mairie et quand il y a des gens qui sont inquiets sur n'importe quel sujet, je peux vous dire que ça vient à la mairie. J'y suis tous les jours et toute la journée. Ça vient à la mairie pour n'importe quelle question que ce soit. Voilà. Donc, je n'ai pas de remonté. *[Interruption]*

Communication, il y a ABO Energy qui a donné le flyer. En conseil municipal, on en parle tous les mois, tous les gens sont au courant sur le compte rendu du conseil municipal qu'il y avait cette réunion publique. On dit ce qu'on a à dire voilà et on dit et on ne cache rien et on n'a rien à cacher après la vie des gens mais c'est la vie des gens quoi. On n'a pas d'avis défavorable sur la commune aujourd'hui. Je me répète la seule personne elle n'habite pas Serviès. Voilà. Mais il y en a peut-être d'autres, vous avez raison, il y en a sûrement d'autres, mais écoutez,

**P6 : M. Christian MONTAGNE, Maire de Cuq**

Oui, juste pour votre voisin, vous en fait vous allez avoir de la chance parce que les éoliennes elles vont s'éloigner de vous en fait.

**P10 : Jean-Christophe**

Ah mais moi je viens ici justement en bon voisin, voilà, je fais mon devoir d'alerte.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Après je ne veux pas faire un débat mais je comprends qu'il y ait des gens qui soient embêtés par la situation et j'en suis conscient et voilà, je ne dis pas c'est bien, je ne dis pas c'est mal. Voilà, chacun un avis et chacun pense ce qu'il veut des éoliennes, voilà.

**P10 : Jean-Christophe**

Je suis étonné que vous soyez prêt à polluer votre commune. Voilà, sans retour en échange. Voilà, c'est ce qui m'étonne. Voilà, vous prenez le risque de polluer visuellement, sonorement.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Après, juste pour info, c'est quand même le préfet qui décide. Moi, je ne décide de rien. Moi, je ne décide de rien. Soyez conscient, nous on donne un avis. C'est le préfet au final qui va mettre sa signature. On a un avis de rien nous. Enfin, on juste des avis. On n'a aucune... Ah non, enfin je compléterai, on a un avis comme le vôtre, rien de plus.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Excusez-moi mais je voudrais revenir... je ne sais pas qui c'est, il y a quelqu'un qui a dit « *Il y a peu de monde, on n'est pas informé* ». Je peux vous dire que la publication, l'information, elle a été faite conformément aux règles de l'État. Donc, au début je vous l'ai mis là sur le PowerPoint, où est-ce que ça avait été publié. Mais si vous attendez qu'on vienne vous voir chez vous pour vous le dire, ça ne marche pas. Ça ne marche pas comme cela.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Ça a été fait quand même par des petits flyers, tout le monde a été informé par le petit flyer.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Oui mais les flyers c'est du plus monsieur le maire, mais c'est en plus du réglementaire, mais le réglementaire a été fait.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Ça a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune, des communes environnantes, donc il faut fluoter les dates. Peut-être pas chez vous mais chez nous ça a été fait. Vous fluotez les dates vous mettez sous votre agenda et normalement vous ne pouvez pas passer à côté.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Non mais le débat sur le fait qu'on n'a pas été informé, je l'entends depuis 15 ans que je suis commissaire enquêteur j'entends ça, mais le problème c'est que c'est faux, c'est qu'il faut se bouger.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Claire, une réponse à apporter sur la question de retombées économiques ou je ne sais pas ?

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Sur les retombées économiques, je pense que Monsieur Barbera en a très bien parlé.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Parfait.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Je peux quand même apporter une précision que, oui, on est une entreprise privée, et que oui, le but c'est de pouvoir survivre et vivre. Donc il faut bien qu'on se rémunère d'une manière ou d'une autre. Donc, évidemment que tous les projets qu'on développe et qui arrivent à leur terme nous permet justement de gagner de

l'argent pour vivre. Ça, on ne va pas le cacher. On est dans un monde où ça fonctionne comme ça. Et si je suis là ce soir, aujourd'hui, c'est parce qu'il y a des projets qui ont marché.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Ok. Vous avez une question ?

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Des remarques. Vous dites que personne ne s'est plaint des éoliennes sur la commune de Serviès. Nous, on a fait le tour un peu, comme ça, pour chercher quelques avis. Et on a eu l'avis suivant : c'est qu'avant qu'il y a le passage des éclairs blancs aux éclairs rouges, il a fallu du temps et des gens se sont plaints. Des gens de Serviès s'en sont plaints.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Je vous confirme, ils se sont plaints à la mairie, mais des lumières.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Et bien c'est des nuisances. Vous avez dit personne ne s'est plaint.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

C'était aussi de la présence des éoliennes. Ne mélangez pas les lumières avec la présence des éoliennes.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Mais les lumières c'est à cause de la présence des éoliennes.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Ils sont venus me dire quand les lumières ont été changés : « *merci* ».

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Bon oui, mais ça pris un certain temps. Donc il y a eu des plaintes. Vous dites il n'y a pas eu de plainte, personne ne s'est plaint. Non ce n'est pas vrai. Bon autre chose. Vous dites ça me rapporte de l'ordre de 25 000 € par an. Mais si ça vous éloigne certainement de gens qui voudraient acheter un bout de terrain, construire sur Serviès, construire sur les... vous perdez des habitants et...*[interruption]*.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Vous n'avez pas la notion de PLUi, d'urbanisme, vous n'avez aucune notion. C'est géré par l'intercommunalité.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Maintenant il faut s'adresser *[interruption]*

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

[...] à ces dames.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

[...] au projet.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

J'ai autre chose à dire maintenant. Vous nous racontez, aussi bien dans le dossier, qu'oralement, beaucoup de salades. La première, ce qui nous vient l'idée à l'esprit, c'est concernant la DGAC. Vous nous avez dit la dernière fois, et le verbatim le prouve, qu'il n'y a pas de problème, qu'on a tout calculé, et on s'aperçoit que non. Donc ça c'est pour la DGAC. Maintenant concernant le dossier, vous nous dites *l'acoustique c'est parfait, tout va bien*. Concernant le visuel, il y a énormément d'erreurs dans le dossier. Le premier exemple, c'est la page d'accueil. Il faut se rendre compte que la page d'accueil du site, c'est ça *[il montre à l'assemblée]*. Vous pouvez l'ouvrir sur votre téléphone. La page d'accueil du site, on voit des collines et il n'y a pas d'éolien. Donc c'est une tromperie. Et cette tromperie, on la retrouve à plusieurs endroits aussi bien concernant le nombre d'habitations qui se trouvent dans un périmètre donné que sur tous les visuels, enfin pas tous parce que je ne les ai pas tous passés en revue. Il y en a une quantité... c'est peut-être pour noyer le poisson, certainement. Il y a beaucoup d'erreurs. Par exemple à la Pascalier, vous nous dites qu'il n'y a pas de vision directe sur les éoliennes. C'est faux. Et dans le document que Les Crêtes Vent Debout ont déposé, il y a une photographie qui montre le contraire. Et donc quand les éoliennes seront de 200 m, ça sera multiplié. Il y a énormément d'erreurs, énormément de salades. Vous nous dites à un endroit qu'une éolienne fait 4 m de diamètre et l'autre fait 6 m de diamètre. C'est faux. Ça ne peut pas tenir. Il y a beaucoup de choses qui sont fausses. Dernière chose, et je m'adresse à ceux qui sont pour. Avant de dire ça, je vais dire autre chose : il n'apparaît pas dans le dossier le fait que les deux éoliennes existantes sont alignées avec le village de Serviès. Ça veut dire que vous ne verrez pas un pas 2 mâts, mais 1 mât avec six branches. Si vous trouvez que c'est agréable à regarder, moi je ne suis pas de cet avis, et si on se promène sur les crêtes, si on se promène, par exemple, du côté de la Chappariée ou de côté de la Pélenquié, vous avez des paysages qui sont détruits. Détruits parce que vous avez deux éoliennes superposées ou trois éoliennes superposées même. A partir de la Pélenquié, vous avez trois éoliennes superposées. Vous avez neuf pales. Non, ce n'est pas envisageable. Bon, il n'y en aura que 2, on ne pourra pas en aligner 3, mais il y a des paysages qui sont détruits à cause de ces éoliennes géantes. Dernière chose, sur le parc régional du Haut Languedoc, la hauteur a été limitée à 150 m. Alors, je vous demande, ceux qui sont pour, est-ce que vous êtes d'accord pour que cela ne dépasse pas 150 m de haut sur ce projet. Est-ce que vous êtes d'accord ?

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Déjà, vous ne nous interpellez pas comme ça. Chacun donne l'avis qu'il a envie. C'est des décisions personnelles.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Pour satisfaire tout le monde, il faut voir qu'il y a le moyen de satisfaire le plus grand nombre de personnes sur ce projet. Ça, attendez, je finis, je finis. Il y aura peut-être moins de production. Il y aura peut-être moins de rentrée d'argent pour les communes, mais ce sera plus viable pour tout le monde. Il faut une certaine solidarité. Il ne faut pas se dire "*Moi, je suis ici, ça ne me dérange pas, j'ai un paysage. Bon, j'ai les unes derrière les autres, ou les unes à côté des autres, ça passe.*" Et puis les autres qui sont avec deux ou trois éoliennes alignées ce n'est pas

acceptable. Ce n'est pas acceptable. Et la hauteur, ce gigantisme, continuer toujours plus haut, toujours plus haut, ce n'est pas acceptable non plus.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Excusez-moi, Monsieur Coustel. Apparemment, vous ne connaissez pas bien la procédure. Non, non, vous ne la connaissez pas. Non, le commissaire enquêteur, il ne donne plus d'avis. C'est terminé.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Mais je demandais l'avis de *[inaudible]*. Je ne vous ai pas demandé à vous.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Mais je vous le dis. Le commissaire enquêteur il ne donne plus d'avis. *[interruption]*

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Ne montrez pas du doigt comme ça M. Coustel, s'il vous plait. Vous ne m'interpellez pas comme ça, d'accord ?

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

J'interpelle tout le monde.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Mais vous n'interpellez personne, ce n'est pas un débat. Si vous avez des questions, vous posez des questions.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

C'est trop facile ça de dire que ce n'est pas un débat.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Mais vous dites des âneries.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Attendez Monsieur mais ce n'est pas vous qui organisez la réunion, excusez-moi. C'est moi qui le fais, je le fais pour le tribunal administratif. Et dans le cadre *[interruption]*

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Vous allez me brider comme les éoliennes ? Vous cherchez à nous brider.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Avec vous on y est jusqu'à minuit.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Allons-y jusqu'à minuit.

**S5 : M. Pierre CAMARDA, Commissaire Enquêteur Suppléant**

On peut le dire avec beaucoup moins d'agressivité Monsieur. Laissez-moi parler. On vous a laissé parler, Monsieur, laissez-moi m'adresser à vous. On vous a laissé parler avec respect.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Mais je parle avec respect.

**S5 : M. Pierre CAMARDA, Commissaire Enquêteur Suppléant**

Non Monsieur. Est-ce que je peux terminer ? Merci. Ce que voulait dire Michel Azimont, c'est rappeler simplement la procédure. Le commissaire enquêteur dans cette nouvelle procédure ne donne pas d'avis mais vous n'en donnez pas non plus, vous faites des observations. Le porteur de projet a un projet, avec l'ensemble des observations recueillies, les vôtres, celles d'un certain nombre de collectivités, de l'aviation civile, du ministère des armées, etc, on peut y aller jusqu'à minuit comme vous dites. Le préfet prendra une décision. Donc, votre avis compte, l'avis des personnes publiques associées, du ministère des armées, de la DGAC comptent aussi, mais ce ne sont pas les personnes qui sont présentes ici, que ce soit le commissaire enquêteur, le public qui est venu à cette réunion, le porteur de projet qui rendra un avis ou qui prendra la décision. C'est tout ce qu'on voulait vous dire.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Mais moi je vais vous dire une chose.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

On va terminer là. On va terminer Monsieur.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Alors vous nous faites venir pourquoi ?

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Vous ne savez pas vous tenir. Donc on va terminer.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

C'est facile. Bon est ce qu'il y a d'autres questions ?

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Vous avez une autre question ?

**P9 : M. Jean BIRBES**

Je voulais juste revenir sur la valeur immobilière. Il semble dire qu'il n'y a pas de maison à vendre pourtant Monsieur Audoin situé en dessous des éoliennes, à 440m de l'éolienne n°1, il a essayé de vendre pendant 2 ans.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

J'essaie d'être factuel, et de répéter ce qui *[inaudible-interruption]*

**P11 : Anonyme**

Il n'est pas sur Serviès.

*[Le reste est inaudible]*

**P9 : M. Jean BIRBES**

Non, c'est Cuq, mais vous dites il n'y a pas de problème... *[interruption inaudible]* très bien, donc sur Serviès tout se vend très bien, et au prix, et sur Cuq, non,

bizarrement il y a des éoliennes à 400 m de cette maison. Les prochaines sont sur Serviès, je souhaite aux gens de Serviès de pouvoir vendre leur maison comme ils voudront.

**P6 : M. Christian MONTAGNE, Maire de Cuq**

Vous dites que les maisons ne se rendent pas. Je ne suis pas tout à fait d'accord. Ah voilà, à leur prix. Tout à fait. Voilà. À leur prix. Ensuite, moi je connais des gens qui sont venus de l'Aveyron qui sont justement à la Pélenquié. Si le paysage était défiguré comme dit monsieur, je pense qu'ils ne seraient pas venus. Actuellement on a des demandes de location de maison partout. J'ai des gens qui sont prêts à acheter n'importe quoi. Il y a un garage qui se vend, il y a cinq personnes dessus, et ils se le battent.

**P9 : M. Jean BIRBES**

Je connais deux personnes qui ont visité la maison de M. Audoin et ça ne s'est pas vendu.

**P4 : M. Denis BARBERA, Maire de Serviès**

Juste une contrevérité concernant l'urbanisme. Ce n'est pas la commune qui a la maîtrise de l'urbanisme, c'est l'intercommunalité. Donc les terrains sont décidés par l'intercommunalité, la DDE et le préfet et je peux vous dire qu'ils sont en train de réduire les zones de construction drastiquement et ce n'est pas lié à la volonté d'une commune.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Excusez-moi mais, le but de la réunion publique, c'est le public qui pose des questions, le maître d'ouvrage qui répond. Là actuellement vous discutez entre vous. On va vous laisser tranquillement discuter entre vous.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Est-ce qu'il reste une question pour le porteur de projet ? Oui. Je vous remercie d'être bref.

**P5 : Mme Marie-Thérèse WIN**

C'est simplement que depuis 2009, quand il y a eu les premières éoliennes, parce que moi, je préfère avoir des éoliennes que des centrales nucléaires, mais, en 2009, il n'y avait pas beaucoup de développement du photovoltaïque et en 15 ans, il faut voir comment ça s'est développé dans nos communes et dans nos régions, au niveau des maisons privées, au niveau des entreprises. Donc, je me pose la question, est-ce vraiment utile de faire des éoliennes aussi grandes qui vont vous rapporter, est-ce utile, à part pour l'entreprise ?

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Je peux essayer de vous donner quelques éléments de réponse effectivement là-dessus. Alors je ne vois pas trop le lien avec le photovoltaïque. Les deux énergies renouvelables sont complémentaires. Il faut savoir que, aujourd'hui que ce soit en France, à l'échelle européenne ou internationale, l'objectif, c'est de lutter contre le réchauffement climatique, contre le dérèglement climatique, qu'il y a des objectifs qui ont été définis à l'échelle nationale et notamment européenne de neutralité carbone en 2050. Et donc toutes les instances travaillent sur qu'est-ce qu'on peut faire,

qu'est-ce qu'on peut faire pour les prochaines décennies pour essayer de réduire nos émissions de CO2 et atteindre cet objectif et préserver le climat. Une des solutions et même l'unique solution qui pour le moment est en débat, mais a été rapportée par les différentes instances qui ont fait ces études, c'est de faire la transition énergétique en électrifiant nos usages. Aujourd'hui, on a 60 % de notre consommation primaire d'énergie qui est fossile, donc qui n'est pas de la consommation d'énergie verte. Si on veut réduire nos émissions de CO2, on est obligé de transformer ce modèle là et de transformer notre industrie pour consommer l'énergie différemment. Et notamment l'énergie électrique, on sait la produire de manière verte. Qu'est-ce qui va se passer dans les prochaines années ? On prévoit une augmentation de la consommation d'électricité. Ça prend en compte évidemment plein d'autres paramètres, j'essaie de vous faire une réponse assez concise pour pas prendre trop de temps là-dessus. Évidemment la sobriété énergétique est prévue aussi par ça. Mais toutes ces grandes instances ont conclu sur le fait que, d'ici à 2030, 2040, 2050, on a besoin de consommer plus d'électricité si on veut réaliser notre transformation énergétique et réduire nos émissions de CO2. Quand je dis les grandes instances, c'est notamment pour le moment, RTE, l'ADEME, vous avez le Shift Project, vous avez d'autres grandes instances comme le GIEC, etc, qui pose vraiment l'intérêt du développement des énergies vertes. Voilà, donc l'éolien rentre là-dedans. Si on a besoin de produire de l'électricité, on est obligé d'utiliser toutes nos sources de production verte. Ça englobe aussi bien le nucléaire que les énergies renouvelables. Énergies renouvelables donc hydraulique, photovoltaïque et éolien. Donc oui, on a besoin de l'éolien et des grandes éoliennes comme on le planifie à 180 ou 200 m de hauteur bout de pale, puisque le but c'est d'optimiser la production.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Merci. J'avais vu qu'il y avait peut-être une question ? Ce sera peut-être la dernière puis on approche de 20h. Soyez concis.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Ah si vous avez une question pardon.  
Excusez-moi, je vous ai [*inaudible*].

**P7 : M. BERTON**

Moi, je voudrais parler au point de vue santé, parce que ça a été reconnu, qu'une génératrice qui produit du courant, vous avez un rotor, dont on nous a parlé la dernière fois, qu'il était bien isolé et ceci et cela. Mais un rotor fait un bruit continu, et ce qui est dangereux et qui a été reconnu par le gouvernement à plusieurs enquêtes, c'est le battement des pales, parce que c'est un bruit qui n'est pas continu, qui est intermittent. C'est ça qui est fatiguant. Si vous avez un bruit continu, vous arrivez à vous habituer avec. Mais si c'est l'inverse, vous n'arriverez pas à vous habituer parce que « *vouf, vouf vouf* » ça vous ne l'aurez pas. Et ça a été reconnu par le gouvernement. Et d'ailleurs, il y a eu un jugement à cet ordre-là qui a eu lieu il n'y a pas longtemps qui a été rendu à Toulouse et qui a été contre ce battement là et donc ils n'ont pas eu gain de cause. Donc ces gens-là ont été reconnus au niveau santé, parce que ça amène plusieurs types de problèmes de santé. Voilà. Alors j'espère qu'ils en tiendront compte, qui vont calculer tout ça parce que le problème c'est qu'en France on calcule un petit peu mais pas sur tout.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

La réunion publique concerne ce projet, c'est une question générale sur l'éolien mais dans ce projet, est-ce que vous avez quelque chose comme réponse à apporter sur la réglementation acoustique ?

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

La réglementation acoustique s'applique aussi bien au bruit continu qu'intermittent.

**P7 : M. BERTON**

Non, non, mais ça a été reconnu sur la santé que c'était justement le battement des pales qui était néfaste. Donc, si vous êtes habitué à l'entendre, au début ça va parce que votre cerveau il arrive à comprendre, mais il y a eu des années, ces gens-là ont dû déménager et ils ont eu gain de cause parce qu'après il n'avaient plus de problème de santé. Au bout d'un an, ils n'avaient plus ces problèmes de santé et ça a été reconnu. Donc à vous maintenant, ça ne sert à rien de...

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Je pense qu'il faudrait qu'on lise le jugement, le parc en question, la situation de la personne en question pour peut-être vous apporter un peu plus d'éléments sur le contexte. Ça nous intéresserait.

**P7 : M. BERTON**

Ce que j'ai oublié de dire, c'est que les éoliennes qui vont être mises là, les nouvelles, vous avez des bois-là qui sont marrons à l'heure actuelle. Donc un bois retient le bruit. Mais ces arbres-là, s'ils sont marrons, c'est qu'ils sont morts. Donc à un certain moment on les enlèvera. Donc le bruit lui sera plus intense à longue distance. Au lieu d'être étouffé, il ira à plus loin. Et ça, c'est reconnu aussi.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Oui. Alors là je vous réponds parce que c'est un peu en lien. Donc comme je vous l'ai dit, il y a des mesures qui sont faites dans le cadre des études qui sont présentées ici dans le registre dématérialisé, qui analysent différents types de cas de figure. Maintenant, effectivement s'il y a une partie de la forêt qui est rasée, comme on l'a dit tout à l'heure, en fonction du choix définitif de la machine qui sera choisie, parce que là c'est un gabarit qui peut héberger plusieurs types de machines, on fera des études spécifiques pour se conformer à la réglementation. Une fois le parc installé, il y a de nouveau des mesures acoustiques qui sont faites en présence de la DREAL ICPE. Le plan de gestion acoustique est vérifié et il y a des modalités qui peuvent être adaptées. Donc si le milieu forestier évolue entre maintenant où on discute et l'année de construction du parc et de sa mise en service, ça sera pris en considération aussi.

**P7 : M. BERTON**

Alors pourquoi sur votre projet vous avez six points qui ont eu des trucs acoustiques [interruption].

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Six points de mesure acoustique. Oui.

**P7 : M. BERTON**

Six mesures qui se trouvent là sur l'est.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Sur les habitats proches.

**P7 : M. BERTON**

Bon, vous avez six points qui sont du côté de l'est, sur le nord, mais par contre en direction de Guitalens, c'est-à-dire qui se trouve au sud, il n'y a aucun truc qui a été fait acoustiquement. Aucun.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Alors, le choix des points de mesure, il est associé au vent dominant.

**P7 : M. BERTON**

Oui. Et bien vent dominant, nous à l'heure actuelle, celles qui a là, on les entend. Donc là, ça sera encore pire parce que ça sera plus haut. Et comme nous, on est dans la plaine et qu'il n'y a rien qui nous abrite. Donc on aura encore plus de bruit. Nous on est dans la plaine, on prend directement. Voilà. Alors comme d'habitude ça a été fait mais dans un certain sens mais pas dans l'autre. Pourquoi on ne l'a pas fait tout autour des éoliennes ? Pour quelle raison ?

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Alors le choix des points de mesure, il a été fait avec un acousticien qui est un bureau d'études indépendant aussi qui va analyser le site et qui [interruption]. Je vous réponds. Vous êtes en train de dire que nos études ne sont pas valables. Et je ne peux pas vous laisser dire ça puisqu'en fait cet expert acoustique, il est là pour cartographier la zone, prendre la complexité du site, son couvert végétal, les accès principaux et là il va dire "Je vous préconise tel et tel point de mesure." C'est lui qui les détermine. Ce ne sont pas nous qui les déterminons ces points acoustiques. Ils sont censés représenter l'environnement du parc. Après, on ne va pas faire un point de mesure qui dure 4 à 6 semaines à chaque maison, ce n'est pas possible. Donc, il faut catégoriser des espaces de vie, des lieux d'habitat. C'est comme ça que ça se passe et ça a été fait tout autour du site en considérant bien évidemment les vents dominants. Ça c'est ce qui était important aussi.

**P7 : M. BERTON**

Alors pour quelle raison nous à la Pinarié, on est en point rouge, que l'ensemble de la Pinarié, alors que vous nous dites que vous avez fait des études sur le bruit ? Alors là je ne comprends rien.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Je suis désolé, si vous vous référez à cette carte, La Pinarié n'est pas dans une zone rouge. Je ne sais pas exactement où ça se situe mais je sais que dans les zones rouges, il n'y a aucune habitation.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Vous voulez vous approchez de la carte pour voir si vous êtes [interruption].

**P7 : M. BERTON**

Ah vous pouvez l'agrandir mais moi j'ai été à la mairie, ils donnent les plans et tout et c'est marqué dessus, on voit bien le détail.... Moi j'ai été à la mairie de Serviès et je ne suis pas d'ici et j'ai été voir les plans. Les plans, dessus, ça figure. Et oui, ça figure dessus.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Elle vient de vous répondre. Bon, il vous a été répondu que vous n'étiez pas dans la zone rouge.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Donc, est-ce que la Pinarié se situe à peu près par ici ? On a Guitalens là. C'est un petit peu par-là, voilà.

**P7 : M. BERTON**

Et bien regardez bien sur les cartes que vous donnez, sur tous les points, et c'est en rouge à cet endroit-là.

**Plusieurs interlocuteurs**

Non, non.

**P7 : M. BERTON**

Parce que justement c'est la plaine qu'il y a.

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Non, je pense que vous avez une mauvaise lecture du document.

**P7 : M. BERTON**

Là vous nous faites voir un truc avec ça en rouge, mais non, nous on a les bruits forts. Alors là il y a *[interruption]*.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

OK. Du coup vous ne parlez pas de cette cartographie-là qui est à l'écran ?

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Vous parlez d'un bulletin d'information qu'on a *[interruption]*.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Vous parlez du dossier de l'étude d'impact acoustique.

**P7 : M. BERTON**

Oui.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Voilà. OK. Et vous parlez notamment des zones définies comme à enjeu, de la cartographie des enjeux.

**P7 : M. BERTON**

Je parle des couleurs.

**S3 : Mme Claire PEDEAU, porteur de projet**

Oui. Voilà. Effectivement, ça rejoint ce qu'expliquait Sophie à l'instant. Effectivement, on qualifie l'environnement habité tout autour du site éolien pour définir les points de mesure. Donc on ne peut pas mettre effectivement un sonomètre à chaque maison. Donc là, je reprends ce qu'a dit Sophie. À mon avis, ce que vous avez vu comme cartographie, c'est la définition par cartographie des enjeux, donc de l'état initial.

**P7 : M. BERTON**

*[inaudible]* rouge sans faire de mesure acoustique à cet endroit-là parce que vous vous basez sur un ensemble de cercles, on fait un cercle, voilà, *[interruption]*.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Alors, je vous propose après la réunion, peut-être, de voir s'il y a sûrement une incompréhension, c'est ce qui me semble comprendre sur la zone rouge. Peut-être vous pourrez voir ça après la réunion. Il est 20h passé. Je vais donner la parole maintenant à monsieur le commissaire enquêteur.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Non, moi j'ai encore une question.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Je ne vous donne pas la parole, excusez-moi.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

J'ai une question.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

La question, moi je veux simplement vous dire là que *[interruption]*.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

On avait dit au début, on va finir à minuit *[interruption]*.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Non, non, vous dites ce que vous voulez, monsieur.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Vous n'avez pas à couper la réunion tant que les questions ne sont pas épuisées, monsieur.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Vous vous répétez en permanence, vous bégayez mon pauvre monsieur.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Mais non je ne dévie pas.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Mais si, vous répétez toujours la même chose.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Mais non, vous nous bridez, vous cherchez à nous brider.

**S1 : M. Michel AZIMONT, Commissaire Enquêteur**

Non, je ne cherche rien du tout. Simplement ce que je veux vous dire, vous avez intérêt tous, à vous connecter sur le site RTE qui est le transporteur d'énergie et sur Ecomix et vous verrez un petit peu qui est-ce qui produit l'énergie en France. Vous l'avez tous les quarts d'heure. Et ça c'est instructif parce que j'ai l'impression, tout à l'heure je vous ai parlé de Nicolas Boileau, mais j'ai l'impression que vous êtes beaucoup à ne pas appliquer sa maxime. Voilà. Merci. Bonne soirée à vous.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Bon la dernière question c'est, est-ce que vous avez fait une demande de dérogation destruction aux espèces protégées ?

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Je pense que vous avez lu le dossier, monsieur Coustel. Vous savez très bien quelle est la réponse.

**P2 : M. Jean Louis COUSTEL**

Je n'ai pas la réponse. Je sais qu'il faut une demande, quelle est la réponse ? Vous avez encore vingt minutes.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Et bien, je pense que sur cette dernière réponse *[interruption inaudible]*

**S4 : Mme Sophie BREUZIN, porteur de projet**

Je pense qu'on va s'arrêter là. Merci et bonne soirée.

**S2 : M. Georges GARCIA, Médiateur**

Merci de votre présence, de votre patience et d'avoir rendu possible cet échange.